



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 106 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 4 février 2019

Président

M. Neil Ellis

Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 4 février 2019

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Neil Ellis (Baie de Quinte, Lib.)): La séance est ouverte.

La semaine dernière, le Comité a terminé son étude sur les besoins et enjeux propres aux vétérans autochtones. Il présentera son rapport à la Chambre vendredi, ou peut-être au début de la semaine prochaine. Dans l'intervalle, nous avons transmis une invitation à la ministre des Anciens Combattants au sujet du Budget supplémentaire des dépenses.

Aujourd'hui, nous recevons quatre témoins, qui représentent trois organisations. Nous sommes heureux de recevoir le sergent retraité William Webb, de Courtenay, en Colombie-Britannique, et le colonel honoraire Stephen Gregory, du Québec, qui est cofondateur de la campagne RESPECT. Il est accompagné de Brenda Fewster, qui est la directrice nationale responsable de la liaison avec les universités et de l'évaluation des programmes. Enfin, nous recevons Ralph Mahar, d'Ottawa, qui est directeur général de l'Association des vétérans de la GRC.

Nous allons entendre vos déclarations préliminaires, puis nous passerons à la période de questions. Lorsque vous me verrez faire un signe de la main, cela signifiera qu'il vous reste 30 secondes. Nous tenterons de vous accorder le plus de temps possible aujourd'hui.

Nous allons d'abord entendre le sergent Webb. Vous avez la parole.

M. William Webb (à titre personnel): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier le député de ma circonscription, Gord Johns, de m'avoir invité, et remercier le Comité pour son travail.

Au cours des derniers mois, je me suis demandé à maintes reprises pourquoi je voudrais témoigner devant le Comité permanent des anciens combattants. Quelle incidence mon opinion aura-t-elle sur les décisions que vous prendrez? À mon sens, vous êtes des gens bien mis qui n'ont pas vécu ce que nous avons vécu, et tout ce que nous voyons, ce sont des gens qui prononcent de belles paroles, qui se montrent du doigt et qui brassent des affaires sur papier, mais peu de mesures directes sont prises pour résoudre les difficultés auxquelles sont confrontés les anciens combattants de nos jours et pour leur venir en aide.

Les belles paroles ne valent pas grand-chose et sont vides de sens. Les anciens combattants sont habitués à recevoir des ordres, à réaliser des analyses et à assigner des groupements et des tâches tout en exécutant la mission. Ce n'est pas ce qui se passe au ministère des Anciens Combattants. La mission et les tâches peuvent être transmises, mais ne sont pas comprises ou reçues à l'échelle locale. Les gestionnaires de cas ne savent pas quoi faire lorsqu'un ancien combattant comme moi déclare qu'il est sur le point d'être sans-abri

et le devient. On nous dit de communiquer avec notre légion locale, mais elle ne peut même pas nous aider.

Le système actuel est conçu pour mettre des bâtons dans les roues aux anciens combattants. Par exemple, depuis ma libération en 2016, j'ai eu neuf gestionnaires de cas, dont deux seulement avaient les qualifications requises pour occuper ce poste. Les autres étaient généralement embauchés pour des contrats de trois mois et n'avaient aucune expérience. Ils ne pouvaient pas m'offrir de soutien ou de réponses.

Les gestionnaires de cas sont tenus à distance. Les délinquants sous responsabilité fédérale ont plus facilement accès à leurs agents de libération conditionnelle et, contrairement à eux, j'ai servi mon pays plutôt que d'avoir commis des crimes. J'ai été libéré contre ma volonté alors qu'il me restait moins de six mois avant d'atteindre mes 20 années de service. Ces six mois supplémentaires auraient pu m'éviter l'itinérance.

L'an dernier, j'ai téléphoné au directeur du ministère des Anciens Combattants pour obtenir des renseignements sur la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. En guise de réponse, le personnel m'a dit que je devais mener une bataille que je pourrais gagner. Comme je suis un combattant, j'ai décidé de remplir ma demande et de l'envoyer avec l'appui du négociateur en chef des revendications territoriales de la Première Nation K'ómoks, Mark Stevenson, mais j'attends toujours une réponse du directeur.

Mon cheminement vers l'itinérance a commencé après un déploiement, en 2012. On ne m'a pas accordé une période de décompression après mon affectation. On m'a donné un congé payé de cinq jours, après quoi on m'a affecté à un poste d'enseignant très stressant, ce qui a ni plus ni moins mis fin à ma carrière. Lorsque j'ai été libéré de l'Armée canadienne, je vivais à Shilo, où je payais un loyer mensuel de 800 \$. J'ai par la suite déménagé à Vancouver pour me rapprocher de mes deux fils, dont l'un est autiste et a besoin de services particuliers. Le seul logement qui me convenait coûtait 2 500 \$ par mois... C'est le seul que j'ai pu trouver. Il s'agissait des deux tiers de mon revenu et de la totalité de ma pension. Je n'avais plus d'argent pour subvenir aux besoins de mes deux garçons et couvrir les frais pour la nourriture, les assurances ou les soins de santé.

La crise du logement n'est qu'un problème auquel sont confrontés les anciens combattants en Colombie-Britannique, et ceux d'entre nous qui ont besoin d'un chien d'assistance sont extrêmement désavantagés.

Le 1^{er} janvier 2016, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a mis en oeuvre la B.C. Guide and Service Dog Act. Cette loi ne reconnaît aucun chien-guide ou chien d'assistance formé en dehors de la Colombie-Britannique. Elle reconnaît une agence et une organisation, qui est américaine. Cela va tout à fait à l'encontre des droits garantis par la Charte, de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Cette loi m'a empêché d'obtenir un logement en Colombie-Britannique, parce que mon chien d'assistance n'a pas été formé par cette organisation américaine. C'est l'une des principales raisons qui m'ont contraint, en mai de l'année dernière, de vivre dans ma caravane, dans le stationnement d'un Walmart. C'est un ancien combattant qui siégeait à ce comité qui m'a permis de trouver un logement. Et il était britannique, pas canadien.

Lorsque j'ai été libéré des forces en février 2016, on m'a remis des tonnes de documents à remplir avec peu ou pas d'aide de la part de la section des libérations. À l'époque, je remplissais trois formulaires d'impôt personnel TD1: un pour ma pension de Travaux publics Canada, un pour Manuvie et un pour le ministère des Anciens Combattants. Aucun de ces formulaires n'a été traité, si bien que j'ai dû payer 6 700 \$ d'impôt. Sans adresse fixe, je ne pouvais pas obtenir une case postale, puisqu'il s'agit d'une exigence de Postes Canada. Je n'ai pas pu accéder à l'information de l'Agence du revenu du Canada pour la même raison. Par conséquent, je ne pouvais pas renouveler mon permis de conduire de la Colombie-Britannique.

Lorsque j'ai été en mesure d'accéder à l'information, on m'a fait savoir que ma demande n'avait pas été traitée. J'ai communiqué avec chacun des bureaux, et seul Travaux Publics s'est excusé et a réalisé qu'il avait fait une erreur. Le ministère des Anciens Combattants et Manuvie ont dit qu'ils n'avaient pas reçu ma demande. J'ai rempli à nouveau les formulaires et je les ai envoyés. Une fois de plus, ils n'ont pas été traités pour l'année 2017, et je devais rembourser 12 000 \$ à l'ARC. C'est un paiement de 1 184 \$ par mois que je devrai faire pendant deux ans afin d'éviter des arriérés et de voir ma pension saisie par l'ARC.

Le crédit d'impôt pour personnes handicapées doit être rétabli pour les anciens combattants qui souffrent du trouble de stress post-traumatique et de blessures de stress opérationnel complexes. À l'heure actuelle, nous ne recevons pas cette déduction.

Je reçois actuellement des prestations d'invalidité de longue durée de Manuvie, une compagnie d'assurance privée, qui a exigé que je présente une demande pour recevoir des prestations d'invalidité anticipées du RPC. J'aurai donc moins de prestations lorsque j'aurai 65 ans. Je vais aussi payer plus d'impôt et devoir remplir plus de documents et formulaires médicaux. Les membres qui reçoivent des prestations d'invalidité de longue durée d'ACC ne sont pas tenus de présenter une demande pour obtenir des prestations anticipées du RPC. Il existe deux catégories d'anciens combattants: ceux qui ont été libérés avant 2006 et ceux qui ont été libérés après; ceux qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée de Manuvie et ceux qui touchent celles d'ACC. Comme j'ai été obligé de demander des prestations du RCP ou de renoncer à mes prestations d'invalidité de longue durée, je ne peux réclamer de frais médicaux à Manuvie, mais les personnes qui reçoivent des prestations d'ACC peuvent le faire. Cette année, j'ai dépensé plus de 400 \$ et je ne peux pas réclamer cette dépense. Manuvie ne rembourse pas ces frais.

La semaine dernière, j'ai reçu une lettre de Travaux publics dans laquelle on me demande de verser un paiement forfaitaire de 8 167,76 \$. En raison de l'exigence de Manuvie voulant que les anciens combattants présentent une demande de prestations

anticipées du RPC, je dois maintenant rembourser ma prestation de raccordement et Manuvie me réclame une somme connexe pour une période de deux ans et demi. J'ai également contracté une dette de carte de crédit de 11 000 \$ en raison du retard de huit mois pour recevoir des prestations après ma libération.

Alors que je viens de me trouver un logement, je risque encore l'itinérance à cause du système à deux vitesses qui est en place. Je m'attends à être de nouveau sans-abri au cours des six prochains mois en raison des pressions financières que mes enfants et moi subissons de la part de mes quatre — oui, quatre — fournisseurs de services financiers.

● (1540)

Pour m'y retrouver dans toutes les exigences financières de ces fournisseurs, je dois effectuer des semaines de recherches et remplir des tonnes de documents, ce qui est un fardeau trop lourd à assumer pour un ancien combattant qui souffre de traumatismes liés au stress. C'est un exemple flagrant de ce qui mène certains anciens combattants vers le suicide.

Quels changements doivent être apportés? La ministre doit intervenir immédiatement pour que je puisse être admissible aux prestations d'invalidité de longue durée d'ACC plutôt qu'à celles de Manuvie. Il est injuste que je doive payer plus pour recevoir moins. Je paie un supplément de 211 \$ sur ma pension pour m'en faire retirer 486 \$ par mois.

Les membres de Manuvie qui sont réputés être complètement invalides devraient toucher les prestations d'invalidité de longue durée d'ACC. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées doit être rétabli immédiatement par l'ARC pour les anciens combattants qui souffrent du TSPT et de traumatismes liés au stress. Ainsi, on pourrait éviter la rue à certains anciens combattants.

On devrait pouvoir se prévaloir de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants et avoir accès à des logements sociaux semblables à ceux offerts par Habitat pour l'humanité. La Loi est en place; nous pouvons la modifier afin d'offrir des logements abordables aux anciens combattants. À l'heure actuelle, les logements abordables sont offerts aux personnes difficiles à loger; pas à celles qui ont des enfants.

Le soutien financier offert par ACC est un fonds d'urgence, mais les gestionnaires de cas en ignorent l'existence ou ne savent pas comment l'administrer. Il ne tient pas compte du coût de la vie dans des collectivités comme dans la vallée de Comox et n'est pas accessible aux sans-abri.

Les légions ne le recommandent même pas. Là où je vis, il n'y a aucune forme d'aide. Les légions ne comprennent pas ce que les anciens combattants vivent au quotidien.

Les organismes communautaires n'aident pas les anciens combattants de ma région, parce qu'ils présument que le ministère des Anciens Combattants s'occupera de nous.

L'Armée du Salut ne nous offre pas d'aide. Lorsque j'étais sans abri, elle m'a dit de me tourner vers la légion ou d'appeler le ministère des Anciens Combattants. Le Centre de ressources pour les familles des militaires de la BFC Comox peut aider les anciens combattants, mais le soutien est très limité, car on croit qu'ACC nous aidera. Le directeur général local ne sait pas trop quel est son mandat en vue d'aider les anciens combattants. Personne n'assure le suivi de l'itinérance des anciens combattants.

L'Ontario a de bonnes statistiques. Je connais trois anciens combattants sans abri dans notre région; je travaille avec eux. Or, selon le SSBSO, il y en aurait plutôt six. Les logements subventionnés pour les anciens combattants sont toujours dans les grandes régions urbaines et ceux d'entre nous qui sont dans les régions rurales ne reçoivent pas d'aide, à moins de se déplacer.

J'ai servi mon pays pendant 20 ans sans jamais remettre en question quoi que ce soit. Le serment que j'ai prêté n'était pas seulement d'être au service de l'État, mais aussi de donner ma vie, au besoin. Si un député peut recevoir une pension à vie après avoir été en fonction seulement six ans, pourquoi dois-je me démenier dans un système conçu pour me mettre des bâtons dans les roues jour après jour, détruire ma famille et me briser?

L'ancien député de ma circonscription, Pat Martin, a entrepris sa carrière à la Chambre des communes au même moment où j'ai entrepris la mienne au sein des Forces armées canadiennes. Nous avons servi notre pays pendant le même nombre d'années, mais il reçoit une pension annuelle à vie de 93 000 \$, ce qui correspond à 3,8 millions de dollars. Je ne reçois que 14 400 \$, soit 10 000 \$ en deçà du seuil de la pauvreté établi par le gouvernement du Canada.

Un grand nombre d'études et de rapports sur la prévalence du TSPT et de l'itinérance parmi les anciens combattants ont été publiés depuis 2006. De façon particulière, la dernière étude sur les raisons pour lesquelles les anciens combattants vivent l'itinérance a été réalisée en 2011. Elle s'intitule *Trouble de stress post-traumatique et santé mentale du personnel militaire et des vétérans*.

Tous les matins que je me réveille, j'ai un choix à faire: je peux choisir de me battre contre le système et d'agir, puis de devenir désillusionné, frustré et bafoué, ou je peux choisir de m'enlever la vie. Ce sont les choix qui s'offrent aux anciens combattants modernes.

Aujourd'hui, je choisis de vivre et de livrer cette bataille pour éviter que mes fils aient à vivre à nouveau dans la rue. Cependant, c'est une bataille que je perds petit à petit.

• (1545)

Je vous demande quel choix vous feriez si vous étiez confrontés à la réalité avec laquelle nous, anciens combattants, sommes aux prises au quotidien pour avoir servi notre pays.

Merci.

Le président: Monsieur Gregory, vous avez la parole.

M. Stephen Gregory (fondateur, Campagne RESPECT): Premièrement, sergent, je tiens à vous remercier. En tant que compatriote, je suis fier d'être assis à vos côtés. Votre situation m'attriste beaucoup. Mon témoignage ne sera pas aussi troublant que le vôtre. Je suis un homme d'affaires de Montréal qui a épousé la cause des anciens combattants et, après avoir entendu votre témoignage, mes efforts me semblent insignifiants.

Merci de nous accueillir au Comité. C'est un honneur d'être ici. Je pense que cette étude est très importante et je vous encourage à poursuivre vos efforts.

Je suis heureux de présenter ma collègue, Brenda Fewster, qui est directrice nationale à la liaison avec les universités et à l'évaluation des programmes chez Campagne RESPECT.

Je ne vis pas les difficultés que le sergent vient de décrire. Je constate que vous faites de bonnes choses, notamment les conférences au cours desquelles vous invitez les gens à témoigner, comme aujourd'hui. Nous, les Canadiens, devons entendre l'appel à l'aide du sergent et des autres. Je vous invite à continuer de le faire.

Si je suis ici aujourd'hui, c'est notamment en raison de votre Fonds pour le bien-être, dont je suis très reconnaissant, et de l'appui que vous apportez aux gens dans la rue grâce à des programmes concrets comme le Réseau de transition des vétérans, à UBC, Can Praxis et VETS Canada, pour n'en nommer que quelques-uns.

Comme je l'ai indiqué, sergent, je n'ai jamais servi, mais je compte parmi mes amis bon nombre d'anciens combattants qui éprouvent les mêmes difficultés que vous, et certains de manière très tragique. Toutefois, il convient de reconnaître les efforts considérables déployés par les hauts gradés des Forces armées canadiennes, en particulier la campagne « Appuyons nos troupes » et les cliniques TSO, qui sont dirigées par de bonnes personnes déterminées à prendre les mesures qui s'imposent.

Les organisateurs de la Campagne RESPECT considèrent que le problème de l'itinérance chez les anciens combattants est trop important pour être réglé par vous seuls, mais la bonne nouvelle, c'est que beaucoup d'organisations comptent sur du personnel dévoué désireux de participer à la recherche de solutions. Il est important de reconnaître leurs efforts; il s'agit littéralement de milliers de personnes. Il faut reconnaître qu'il y a un travail qui se fait. À titre d'exemple, notons l'estimation ponctuelle du nombre d'itinérants, la production de données et la recherche de solutions pratiques précises.

D'importants progrès ont été réalisés depuis 2010, ce qui nous permet de commencer à comprendre la portée et la nature de l'itinérance chez les anciens combattants. À entendre les propos du sergent, je ne pense pas que tous ces messages parviennent aux décideurs. Les solutions pratiques mentionnées par le sergent doivent être réellement prises en compte. Je parle ici de la dysfonction liée à la réglementation. Je vais toutefois laisser Brenda parler de la situation d'un point de vue plus universitaire.

• (1550)

Mme Brenda Fewster (directrice nationale, Liaison avec les universités et évaluation des programmes, Campagne RESPECT): Merci.

Depuis la Guerre du Golfe, le Canada est entré dans « une ère d'opérations militaires canadiennes difficiles et une succession accélérée de déploiements au cœur de nombreux conflits parmi les plus complexes du monde. » C'était pendant une période caractérisée à la fois par la réduction de l'effectif et la baisse du recrutement. Comme nous le savons, nous ne sommes pas sortis indemnes de cette période et nous sommes maintenant confrontés à des phénomènes comme le TSPT, l'itinérance, le suicide et les effets néfastes sur les familles des anciens combattants.

Les recherches font état de cette souffrance. On discerne une spirale descendante vers l'itinérance, ce qui comprend les difficultés financières; les difficultés à trouver ou à conserver un emploi; la rupture des liens avec la famille, les amis et la communauté; la toxicomanie et les problèmes de santé mentale. Les recherches, plus particulièrement les recherches sur la santé et le bien-être des anciens combattants axées sur les politiques, ont atteint un sommet dans les années 2010. Ces recherches visaient à nous aider à atténuer les souffrances.

Ces recherches ont été catalysées par de nouveaux investissements dans les infrastructures de recherche axées sur le bien-être des anciens combattants et de leur famille. Voici quelques exemples. En 2010, la Direction de la recherche d'ACC a mené la première étude sur la vie après le service militaire, et l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans a été créé. Un an plus tard, Ray et Forchuck ont publié leur étude révélatrice sur l'itinérance chez les vétérans. En 2012, dans la foulée de cette étude, le Réseau de transition des vétérans a été lancé. Il s'agit d'une initiative axée sur la santé mentale inspirée du programme de transition des vétérans d'UBC, lancé en 1998. En 2013, les auteurs Van Til et d'autres ont publié un rapport de synthèse de la recherche sur l'itinérance. L'ombudsman du MDN et des Forces canadiennes a présenté au ministre de la Défense nationale un rapport d'évaluation du bien-être des familles des militaires canadiens. En 2016, Shields et d'autres ont produit une revue des publications sur la santé mentale des anciens combattants pendant la transition de la vie militaire à la vie civile. La même année, un modèle canadien pour l'hébergement et le soutien des anciens combattants en situation d'itinérance a été publié.

Pour terminer, j'ajouterais que Campagne RESPECT a eu l'occasion, en 2017, à Montréal, d'organiser une présentation sur ce modèle avec Dre Forchuck elle-même.

• (1555)

M. Stephen Gregory: Merci, Brenda.

Pour revenir au message du sergent, les études citées par Brenda peuvent sembler n'être que d'autres mots, mais ils sont nécessaires, car ils nous aident à améliorer notre compréhension. Malgré tous ces efforts et tous les discours et les termes recherchés, comme vous l'avez indiqué, l'itinérance chez les vétérans demeure un problème.

Il y a d'autres problèmes. Il y a évidemment des politiques fondées sur des données, des recherches visant à cerner la portée et la nature du problème. Le sergent n'est pas le seul à vivre les problèmes précis qu'il a décrits. Il confirmerait certainement que beaucoup de ses pairs sont confrontés à cette montagne de paperasserie. Même s'il semble y avoir sur le terrain beaucoup de gens pour les aider, l'accès semble plutôt restreint et, comme il l'a si bien souligné, presque impossible dans les régions rurales.

Les difficultés que vivent les sans-abri dans les refuges sont un tout autre problème. Il sont notamment liés à l'identification des gens, à la compréhension de la culture militaire, aux façons de les approcher, de trouver du soutien financier et un logement et d'offrir du soutien psychosocial. La pénurie de médecins dans certaines régions, la relation entre les médecins non affiliés au ministère des Anciens Combattants et ACC pour que le ministère prenne des mesures, et les dédoublements des efforts, tout cela est tout simplement tragique. Nos anciens combattants sont confrontés à des obstacles administratifs importants et apparemment innombrables, alors qu'ils ne sont pas prêts, émotionnellement, à composer avec toute cette frustration, comme le sergent l'a souligné.

Le pire, à mon avis, c'est qu'on estime qu'il y a au pays près de 2 000 organismes qui cherchent activement à appuyer nos anciens combattants. En 2015, lorsque j'ai lancé Campagne RESPECT, mon commandant de brigade a dit que les organismes étaient trop nombreux; il trouvait que 12, c'était trop. À ma première réunion, plus de 48 organismes étaient présents. Le problème, c'est qu'ils ne se connaissent pas et qu'ils ne savent pas comment travailler ensemble, au point où la collaboration qui nous semblait comme une évidence était tout simplement inexistante.

Ce sont nos anciens combattants et leur famille qui subissent les conséquences de cette situation dysfonctionnelle, car ils se

retrouvent laissés-pour-compte. Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi. Compte tenu de ce que vous avez essayé de faire et de vos réalisations, un large éventail de solutions inexplorées s'offre à vous et à nos anciens combattants. Ma question est la suivante: quelles mesures le ministère des Anciens Combattants peut-il prendre pour renforcer son rôle auprès des nombreuses organisations au service des anciens combattants?

Nous proposons une réponse. Premièrement, nous pensons qu'ACC devrait continuer à faire ce qu'il fait bien. Beaucoup d'anciens combattants sont très heureux de recevoir un chèque de pension, grâce à vous, et la façon dont vous administrez le régime de pension ne peut rester sous silence. Toutefois, la nécessité de simplifier le processus d'approbation des demandes pour les problèmes connus et l'accès à des fonds d'urgence est une évidence. J'ai à mes côtés un ancien combattant qui a servi pour nous tous, et nous ne l'aidons pas.

Je pense qu'appuyer les programmes communautaires par l'intermédiaire du Fonds pour le bien-être des vétérans était une excellente idée. Je vous invite à étudier la possibilité de le bonifier et de l'élargir. Chaque dollar que vous dépensez pour aider des organismes communautaires est égalé par d'autres. Ils obtiennent des résultats exceptionnels. Vous pouvez en avoir plus pour votre argent; vous optimisez chaque dollar.

Je pense que vous pouvez continuer de tirer parti de vos intervenants en améliorant la sensibilisation par l'intermédiaire de vos conférences et autres mécanismes d'appui. À mon avis, vous devez intensifier vos efforts pour favoriser le recyclage et la réinsertion des anciens combattants.

Je considère que la deuxième partie de la réponse, et la plus importante, est le leadership. Je pense qu'il ne faut pas sous-estimer le rôle de chef de file qu'ACC peut jouer auprès des nombreuses organisations qui offrent des services aux anciens combattants. À cette fin, ACC pourrait appuyer des initiatives visant à localiser les vétérans et à utiliser les données de façon plus efficace afin de mieux comprendre l'itinérance chez les anciens combattants. Cela comprend les données de dénombrement ponctuel des municipalités, le SISA — le Système d'information sur les personnes et les familles sans-abri — et les études qui répertorient les services offerts aux anciens combattants, c'est-à-dire qui fait quoi, comment et quand, et les endroits où ils sont financés. Vous pouvez promouvoir une collaboration accrue et une mise en valeur des ressources et de l'expertise.

• (1600)

Je sais pertinemment que si vous approchez quelqu'un à Calgary, monsieur, les gens de la Légion vous aideront sans hésiter à remplir ces formulaires.

Dans sa région, ce n'est pas possible, et cela ne devrait pas être ainsi.

Anciens Combattants Canada devrait promouvoir le transfert formel et informel des connaissances fondées sur l'expérience entre les organismes de services et les chercheurs; la collaboration dans le domaine de la recherche; les approches novatrices en matière de prestation de services; la création d'outils pour aider les fournisseurs de services à en améliorer la prestation; la recherche visant à inventorier et évaluer les modèles d'affaires et leur incidence sur les fournisseurs de services. En outre, vous pouvez nous aider à offrir une formation transitionnelle pour l'emploi et des mesures de soutien plus complets et plus pratiques.

Cela dit, j'aimerais maintenant parler du Forum de RESPECT, dont vous avez peut-être entendu parler. Le Forum de RESPECT est une initiative nationale de réseautage visant à améliorer les services offerts aux anciens combattants du Canada, aux premiers répondants à la retraite — policiers, pompiers, ambulanciers — et à leur famille. Notre but est d'être présents pour aider toute personne qui a porté l'uniforme et qui est en difficulté.

Nous voulons les aider dans leur lutte contre les phénomènes auxquels vous avez fait référence, le TSPT et l'itinérance, qui peuvent malheureusement mener au suicide.

Les réunions du Forum de RESPECT sont conçues pour promouvoir les approches collaboratives en matière de prestation des services ainsi que l'acquisition et le transfert des connaissances. Les participants aux réunions proviennent de divers milieux, comme la santé, les services sociaux, tous les ordres de gouvernement, les universités, les organismes communautaires et les organismes de soutien par les pairs. Les participants ont alors l'occasion de discuter de leur organisation, des services qu'ils offrent, des défis auxquels ils sont confrontés et de leurs activités de recherche et d'engagement communautaire. Cela leur permet aussi d'examiner les possibilités de collaboration.

J'ai commencé cela à Montréal, et la participation était sur invitation seulement, car ce ne sont pas tous les organismes qui sont vraiment disposés à collaborer, et certains se dénigrent mutuellement. Dans de tels cas, nous retirons l'invitation pour les réunions subséquentes. Nous visons à créer un environnement collaboratif et propice aux efforts concertés. La méchanceté, la critique et tout ce que vous voudrez nommer n'ont pas leur place.

Avec le soutien d'Anciens Combattants Canada et du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, nous sommes passés de 7 villes, où nous recevons du financement privé, à 19 villes partout au Canada. D'ici la deuxième semaine d'avril, nous aurons organisé 19 réunions au pays. Certaines réunions sont dans de petites villes comme North Bay et Thunder Bay.

Le Forum de RESPECT est une initiative de la Campagne RESPECT. C'est un projet entièrement civil. Sans entrer dans les détails, je vous dirai qu'il est possible de s'amuser. On ne participe pas à une réunion à moins d'être prêt à respecter les autres, à partager ses connaissances et ses contacts. Nous ne cherchons pas seulement des partenaires du secteur sans but lucratif; nous voulons aussi des partenaires du secteur du commerce, car ils peuvent faire partie de la solution. Nous voulons différents points de vue et les réunions sont non partisans.

Concrètement, nous organisons deux réunions par année, au printemps et à l'automne, dans ces 19 villes. C'est notre but. Nous ferons un sondage auprès d'eux, pour connaître les lacunes et les façons de mieux les aider à partager les connaissances. J'aimerais pouvoir publier une carte d'ici la fin de l'année. Je pense que cela comprendra près de 2 000 organismes partout au pays. Ainsi, dans chaque brigade, les gens sauront qui fait quoi, comment et quand, ce qui permettra d'améliorer la collaboration. Je pense que si nous réussissons à créer un environnement collaboratif, à mettre en place une gouvernance et un modèle financier durables, nous pourrons faire partie de la solution dont on a si désespérément besoin.

Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Mahar.

M. Ralph Mahar (directeur général, Association des Anciens de la GRC): Bonjour.

Monsieur le président, membres du Comité, merci de l'invitation que vous avez faite à l'Association des vétérans de la GRC de comparaître devant vous aujourd'hui, au sujet de la question cruciale des anciens combattants sans abri.

Je suis le premier dirigeant de l'Association des vétérans de la GRC. Je relève de notre président et du conseil d'administration. Je suis un vétéran de la GRC. J'ai servi dans la GRC de 1974 à 1984, où j'ai exercé des fonctions générales de police. J'ai quitté la GRC en 1984 et j'ai passé les 23 années suivantes dans les domaines de l'application de la loi et de la sécurité. Au cours des 12 dernières années, j'ai continué à travailler dans divers domaines de soutien aux militaires, et comme agent de la paix.

Je veux vous donner un peu de contexte à notre sujet. L'Association des vétérans de la GRC a vu le jour en 1886, 13 ans seulement après la création de la Police à cheval du Nord-Ouest. Elle a mûri et évolué au cours des 133 dernières années et, depuis 2014, nous avons été constitués en société sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Nous comptons 30 divisions à l'échelle du pays qui comptent près de 7 000 membres, dans les grandes villes et les petites collectivités, de l'île de Vancouver à Whitehorse et jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador, et de nombreux autres endroits au pays.

Notre association offre l'adhésion aux vétérans et employés de la GRC — agents assermentés et civils — qui ont servi au sein de la GRC. Bon nombre de nos membres auront servi toute une carrière au sein de la Gendarmerie pendant 25 à 35 ans ou plus. Beaucoup d'autres ont servi pendant des périodes plus courtes et sont passés à d'autres cheminements de carrière, dans le domaine de l'application de la loi ou dans d'autres domaines.

Notre but et nos objectifs sont énoncés dans notre constitution. Notamment: favoriser l'avancement des intérêts supérieurs du Canada; servir le gouvernement du Canada au besoin et sur demande; collaborer avec la police et en particulier avec la Gendarmerie royale du Canada et les aider dans toute affaire d'intérêt commun; favoriser le bien-être physique, social et économique des membres de l'Association ou des membres de leur famille immédiate; appuyer les sociétés ou organisations communautaires méritoires de charité ou de bienfaisance.

En atteignant nos objectifs, notre force réside dans nos membres. Nos membres apportent leur énergie, leur engagement, leur expérience diversifiée et leur talent aux rôles bénévoles qu'ils jouent au sein de l'Association. Ils consacrent chaque année des dizaines de milliers d'heures à soutenir des causes valables et pour le bien de l'association. Dans l'ensemble de notre association, nos membres participent activement à de nombreuses bonnes oeuvres au sein de leurs communautés. Cela comprend la défense et le soutien de nos vétérans, de leur famille et de leur conjoint survivant, afin de les aider à comprendre l'éventail des avantages auxquels ils pourraient avoir droit s'ils souffraient d'une blessure ou d'une maladie liée au service.

Nous offrons des conseils à nos vétérans pour les aider à connaître les ressources et les groupes de leur collectivité qui offrent des services de santé physique et mentale. Nous rendons visite aux anciens membres de la GRC et à leur conjoint survivant qui sont à l'hôpital, dans des foyers de soins ou dans leur résidence, si leur mobilité est réduite et s'ils sont disposés à voir de vieux amis et collègues. Nous appuyons nos membres et leur famille au moment du deuil d'un vétéran décédé en participant à des célébrations de la vie en signe de respect et de gratitude pour leur service au Canada. Nous servons de gardes d'honneur si la famille le demande. Nous offrons de l'information aux conjoints survivants pour les aider à traverser cette période difficile grâce à un guide à l'intention des survivants et des exécuteurs testamentaires, préparé en étroite collaboration avec la GRC, qui précise les prestations de survivant et explique les responsabilités des exécuteurs testamentaires.

Nos divisions participent aussi activement au soutien des communautés et des causes caritatives par le biais de campagnes de financement, en tant que courriers internationaux bénévoles de dons de moelle osseuse en collaboration avec la Bruce Denniston Society, en organisant, pour Noël, une collecte de jouets pour les communautés du Nord dans le besoin, et d'une multitude d'autres façons.

Nous participons aux activités de la GRC afin d'honorer et de célébrer l'histoire de la GRC et de veiller à ce que notre histoire soit racontée, comprise, respectée et enregistrée pour les générations futures.

Nos membres sont profondément fiers de leur service à la GRC et sont reconnaissants du travail incroyable accompli aujourd'hui par les hommes et les femmes de la GRC, qui servent et protègent les Canadiens. Nous entretenons des relations étroites et collaboratives avec la GRC dans toutes les régions du pays. Comme l'indiquent nos objectifs, nous demeurons prêts à aider la GRC et d'autres services de police, lorsqu'ils le demandent.

● (1605)

Nous sommes bien conscients des défis auxquels sont confrontés le personnel policier et les agents de première ligne, puisque nous l'avons aussi vécu. Cela dit, nous comprenons que les exigences imposées aux agents de police ne cessent d'augmenter et que la complexité du contexte des enquêtes évolue également à un rythme rapide. Ils ont un lourd fardeau à porter.

Le sort des vétérans sans abri est profondément ressenti par notre association. Nous avons réfléchi à des moyens d'apporter notre soutien de manière efficace et durable. Nous avons participé à un dialogue ciblé sur les anciens combattants sans abri dans le cadre de tables rondes organisées par Anciens Combattants Canada. Nous avons rencontré des organisations telles que VETS Canada, Soldats qui aident les soldats, la Légion et, récemment, Steve et son groupe, le Forum de RESPECT, afin de nous éduquer, de nous renseigner sur leurs activités et, à terme, de trouver des moyens de collaborer.

L'Association des vétérans de la GRC était fière d'être un commanditaire de soutien du Gala de la Maison des anciens combattants organisé en septembre 2018, à Ottawa, par la MultifaitH Housing Initiative, afin de recueillir des fonds pour la construction de la Veterans House, un centre résidentiel de 40 unités pour anciens combattants sans abri et anciens combattants à risque sur le terrain de l'ancienne BFC Rockcliffé. La Veterans House est une initiative inspirée qui offrira aux anciens combattants sans abri un endroit sûr et accueillant pour trouver la paix et se rétablir. Nous souhaitons à MHI et à ses partenaires stratégiques beaucoup de succès dans la réalisation de cet incroyable projet.

Notre association a également appuyé l'initiative Guitares pour VETS de VETS Canada en achetant des billets pour son concert de 2017 au Collège Algonquin. Toutefois, notre capacité d'offrir une aide financière directe aux anciens combattants sans abri est limitée. Notre association est soutenue financièrement par ses membres cotisants; le reste du financement provient de quelques généreux commanditaires. Nous n'avons pas les poches profondes. Nos dépenses annuelles représentent près de la totalité de nos revenus annuels et nos dépenses discrétionnaires sont, au mieux, modestes.

Nous sommes reconnaissants du dialogue que nous avons eu avec des intervenants importants dans ce contexte, comme VETS Canada, qui possède une décennie d'expérience et un riche héritage de contribution et d'aide active aux anciens combattants sans abri et à ceux qui sont en danger.

Au cours de la dernière année, VETS Canada a établi un centre d'accueil à Ottawa et un centre de services aux anciens combattants à Edmonton, en partenariat avec la province de l'Alberta. Ces centres offrent des endroits sûrs, un soutien actif et de l'espoir aux anciens combattants qui ont des difficultés.

Nous avons l'intention d'être un partenaire utile, avec d'autres, pour soutenir les vétérans sans abri et à risque. Toutefois, compte tenu de notre capacité financière limitée, bien que nous ayons participé à des initiatives pour l'ensemble de la communauté des anciens combattants, nos efforts directs ont été et demeureront axés exclusivement sur les vétérans de la GRC qui sont en difficulté, qui ont été sans abri ou qui sont à risque. C'est une approche logique, car les vétérans de la GRC ne sont pas admissibles au soutien dans le cadre de programmes comme le Fonds d'urgence pour les vétérans établi par Anciens Combattants Canada pour venir en aide aux vétérans sans abri ou à risque.

Le Fonds d'urgence pour les vétérans a été créé pour fournir des fonds d'urgence aux anciens combattants militaires qui ont un besoin immédiat de nourriture, de vêtements, de loyer, d'hypothèque, de soins médicaux et d'autres dépenses pour assurer leur sécurité et leur logement. Mais les vétérans de la GRC qui ont des besoins urgents n'ont pas accès à ces fonds.

L'incidence des vétérans de la GRC qui sont sans abri ou à risque est négligeable, mais demeure bien réelle. Il y a eu des cas, y compris récemment. Je m'occupe d'ailleurs d'un cas dont nous avons pris connaissance aujourd'hui. Il y aura certainement d'autres cas à l'avenir.

En tant qu'association, notre connaissance des vétérans de la GRC qui ont besoin d'aide dépend de notre capacité d'être informés des cas qui existent. Il se peut qu'un agent de cas d'Anciens Combattants Canada qui est en contact avec l'ancien combattant nous transmette cette information. Il peut s'agir d'un ami ou d'un ancien collègue, mais rarement de l'ancien combattant lui-même.

Il est juste de dire que nous n'avons pas d'évaluation précise du nombre des vétérans de la GRC à risque. Bien que nous nous attendions à ce que l'incidence soit faible, elle est probablement sous-déclarée.

Nous avons pris connaissance — après coup — d'un cas tragique d'un vétéran de la GRC qui est mort de froid dans son véhicule, pendant le rigoureux hiver de 2015, après avoir été expulsé d'une propriété pour personnes à faible revenu. Le vétéran avait servi pendant 20 ans au sein de la GRC et avait obtenu sa libération au début des années 1970. Sa vie s'est ensuite dégradée et il a touché le fond presque 40 ans après avoir quitté la GRC. Lorsque notre association a appris son décès, nous avons collaboré avec la GRC et le salon funéraire local pour qu'il ait des funérailles dignes. Il a par la suite été inhumé au cimetière de la Division Dépôt de la GRC, à Regina. Nous pleurons son décès tragique et nous aurions aimé connaître ses luttes plus tôt, car nous aurions pu lui offrir notre aide, s'il avait été prêt à l'accepter.

● (1610)

La principale source de soutien financier que l'Association des vétérans de la GRC peut éventuellement offrir aux vétérans de la GRC dans le besoin est l'administration d'une affectation de 50 000 \$ de fonds de bienfaisance mis à la disposition de l'Association des vétérans de la GRC par la GRC. En vertu du Règlement de 2014 sur la Gendarmerie royale du Canada, le Fonds en fiducie de prestations de la GRC permet à la GRC d'accorder des fonds à l'Association des vétérans de la GRC pour « maintenir un programme visant à rechercher et à aider les anciens membres et leurs personnes à charge selon les modalités établies par le comité consultatif. »

Lorsque notre association apprend qu'un ancien membre ou les personnes à sa charge sont en détresse financière, nous pouvons communiquer avec le membre ou la personne à charge pour évaluer ses besoins et lui offrir un soutien financier défini et raisonnable. Depuis de nombreuses années, ce programme offre une aide et un soulagement utiles et bienvenus aux anciens membres de la GRC, et notre association est reconnaissante que la GRC ait mis une partie du fonds à la disposition des anciens combattants et des personnes à leur charge et lui en ait confié l'administration.

Naturellement, il y a un processus d'évaluation qui prend du temps. Le soutien financier est offert en fonction de certains critères. Bien que l'aide financière accordée puisse s'avérer — et s'est avérée — essentielle pour un bénéficiaire en l'aidant dans la dignité, elle n'est pas conçue pour une intervention d'urgence. En réalité, les vétérans sont souvent très réticents à demander de l'aide. Leurs besoins sont souvent aigus et immédiats, en particulier en ce qui concerne l'hébergement transitoire d'urgence.

Si notre association n'est pas en mesure de réagir rapidement, il est fort probable que le vétéran perde espoir et refuse tout contact ultérieur, ce qui le met en danger et le rend désespéré.

Le Fonds d'urgence pour les vétérans convient parfaitement à ce genre de demandes immédiates. Notre association écrira à la ministre des Anciens Combattants, l'honorable Jody Wilson-Raybould, pour lui demander d'élargir les critères du Fonds aux vétérans de la GRC.

Dans le même ordre d'idées, l'Association s'est réjouie d'apprendre la création du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, créé au printemps 2018 pour offrir des subventions et des contributions à des organismes privés, publics ou universitaires afin de mener des recherches et de mettre en oeuvre des initiatives et des projets qui favorisent le bien-être des anciens combattants et de leurs familles.

Le type de projets que le fonds a conçu pour appuyer comprenait des projets comme la recherche sur la prévention du suicide, des initiatives pour aider les vétérans sans abri à trouver un logement, ou tout projet novateur qui contribue au bien-être des anciens combattants et de leurs familles.

Notre association a présenté une proposition élaborée visant à effectuer des recherches sur le programme des missions de paix internationales de la GRC au cours de ses 30 ans d'existence, à interviewer les membres du personnel déployés et leurs conjoints, à connaître leurs expériences et l'incidence de leur participation à ces opérations sur leur santé physique et mentale. Certes, ces opérations de paix en Haïti, au Kosovo, en Afghanistan et ailleurs ont été particulièrement difficiles pour les membres de la GRC.

Notre objectif était en partie de consigner les récits oraux de ces expériences et de mettre ces récits à la disposition de la GRC, des historiens et du public. Notre proposition aurait donné lieu à la production d'un document historique public et d'un film documentaire pour reconnaître la contribution des membres de la GRC déployés et de leurs familles. Nous considérons que rendre hommage au rôle qu'ils ont joué contribuerait certainement au bien-être des anciens combattants et de leurs familles. Plus de 100 demandes de financement ont été présentées à Anciens Combattants Canada. Vingt-deux organismes exceptionnels ont reçu une aide financière et leur travail sera sans doute bénéfique aux anciens combattants et à leurs familles.

Bien que nous ayons été déçus de ne pas avoir été choisis, nous avons été beaucoup plus déçus d'apprendre que notre proposition a été rejetée dès le début parce que la GRC n'a pas le même statut d'ancien combattant dans la loi en vigueur.

De tout évidence, les membres de la GRC qui participent aux opérations de paix sont exposés aux mêmes risques et aux mêmes défis que nombre de leurs collègues militaires. Dans bien des cas, la GRC et les militaires canadiens sont déployés conjointement. Leurs déploiements sont d'une durée comparable, et leurs familles au Canada connaissent les mêmes bouleversements, les mêmes inquiétudes et la même solitude. À cela s'ajoute souvent le fardeau de la monoparentalité, pendant que le conjoint est dans un théâtre d'opérations à risque.

● (1615)

Notre association demandera également à la ministre Wilson-Raybould de reconsidérer les règles d'admissibilité des vétérans de la GRC aux subventions et contributions du Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille.

Récemment, le premier ministre a nommé M. Craig Dalton au poste d'ombudsman des vétérans. Il succède à M. Guy Parent, qui a exercé ses fonctions avec grande intégrité au cours des sept dernières années. L'Association des vétérans de la GRC a le plus profond respect pour M. Parent et lui est très reconnaissante des services qu'il a rendus au Canada, tant pendant son service dans les Forces canadiennes que comme ombudsman. Nous sommes ravis de la nomination de M. Dalton à ce poste essentiel. Compte tenu de sa longue et distinguée carrière dans les Forces canadiennes et de sa vaste expérience au sein des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, il est éminemment bien placé pour comprendre et représenter les anciens combattants. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

Notre association est fière de compter un de ses anciens présidents, Dave Leblanc, parmi les membres du comité consultatif de M. Parent, et elle est tout aussi fière que son dernier président sortant, Al Rivard, ait été invité à faire partie du comité consultatif de M. Dalton. M. Rivard a hâte de travailler avec M. Dalton et veillera à ce que le point de vue des anciens membres de la GRC soit exprimé avec clarté et intégrité.

Voilà qui conclut mes commentaires préparés. Je vous remercie encore une fois de l'occasion d'être ici. Je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1620)

Le président: Merci. Nous commençons les questions avec Mme Wagantall, pour six minutes.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Six minutes?

Le président: Oui.

Mme Cathay Wagantall: Très bien. Merci, monsieur le président.

Je vais d'abord m'adresser au sergent Webb. J'ai une petite question à laquelle je vous demande de répondre par oui ou par non. Je vous inviterai à donner plus de détails plus tard.

Vous avez servi pendant près de 20 ans dans les Forces armées canadiennes. Pendant ce temps, avez-vous un jour pensé que vous vous retrouveriez dans la rue, en tant qu'ancien militaire?

M. William Webb: Non.

Mme Cathay Wagantall: Merci.

Lorsque je pense à tout ce que vous avez dit aujourd'hui, bon nombre de ces problèmes sont survenus avant que vous ne deveniez sans-abri et semblent être liés aux expériences que vous avez vécues lorsque vous tentiez de vous retrouver dans les mesures qui, supposément, vous étaient offertes. Dans un premier temps, je note que vous avez été libéré tout juste six mois avant d'atteindre les 20 ans de service.

M. William Webb: C'est exact.

Mme Cathay Wagantall: Après votre dernière affectation, on ne vous a pas fourni de mesures de décompression.

M. William Webb: C'est exact; on ne m'a pas accordé une période de décompression après ma dernière affectation.

Mme Cathay Wagantall: Je vois.

Vous avez parlé des chiens d'assistance. On nous a fourni beaucoup de renseignements à ce sujet. Je n'ai aucun doute qu'un chien d'assistance peut contribuer grandement à la santé d'un ancien combattant, au point de l'empêcher de se retrouver en difficulté. Toutefois, on constate souvent un manque d'effort concerté à cet égard et un manque d'informations claires quant à l'utilité des chiens d'assistance et des normes à établir. Il y a beaucoup de recoupements, comme Stephen l'a indiqué, je crois.

Je crois comprendre que votre chien d'assistance n'est pas accepté en Colombie-Britannique.

M. William Webb: C'est exact.

Mme Cathay Wagantall: Très bien. Nous pouvons en parler aussi, mais très brièvement.

Aucun des formulaires que vous avez envoyés à tous ces organismes n'a été traité?

M. William Webb: Pas un de mes formulaires de déduction d'impôt personnel n'a été traité.

Mme Cathay Wagantall: Vos formulaires d'impôt personnel... L'organisme qui s'est excusé a-t-il expliqué pourquoi il s'excusait et ce qui s'était passé?

M. William Webb: On m'a dit qu'une erreur s'était glissée dans le transfert du courriel entre les deux services de Travaux publics.

Mme Cathay Wagantall: D'accord.

Vous avez également parlé du fonds d'urgence. Nous avons eu de nombreuses conversations à ce sujet aussi, par rapport au fait que le fonds existe, mais que c'est très difficile d'y accéder. En fait, des gestionnaires de cas renvoient à Anciens Combattants Canada, ici à Ottawa, des personnes qui se trouvent dans des situations d'urgence parce qu'elles ont eu de la difficulté à accéder au fonds.

Les organismes communautaires occupent aussi une place très importante, d'après moi, mais ils tiennent pour acquis qu'ACC vous aidera. Ce sont là les difficultés que vous éprouvez.

M. William Webb: Les difficultés sont énormes.

Mme Cathay Wagantall: Merci.

Les services offerts par Anciens Combattants jouent un rôle important à de nombreux égards. Vous avez mentionné que deux de vos gestionnaires de cas avaient au moins 20 ans d'expérience. Où se situaient-ils dans la succession de vos neuf gestionnaires de cas? Étaient-ils au début ou au milieu?

M. William Webb: Ma première gestionnaire de cas était excellente. Elle dirigeait le bureau de l'Ouest du Manitoba.

Mme Cathay Wagantall: De quelle date à quelle date?

M. William Webb: Avant ma libération initiale, elle m'a aidé à m'orienter. Elle m'a appuyé jusqu'à ma libération en 2016. Par la suite, tous mes gestionnaires de cas ont été des employés embauchés pour des contrats de trois mois, jusqu'à ce que je déménage dans la vallée de Comox il y a environ un an. La gestionnaire de cas qui travaillait là-bas avait dirigé le bureau de Brandon, au Manitoba, avant qu'Anciens Combattants le ferme. Aujourd'hui, elle est retirée.

• (1625)

Mme Cathay Wagantall: J'ignorais totalement que des gestionnaires de cas embauchés pour des contrats de trois mois s'occupaient des dossiers les plus difficiles. En êtes-vous absolument certain?

M. William Webb: Oui, j'en suis absolument sûr. Si vous lisez mon dossier, vous constaterez que chacun de mes gestionnaires de cas du bureau de Victoria était engagé à court terme, pour des contrats de trois mois.

Mme Cathay Wagantall: D'accord.

Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur les chiens d'assistance, sur la réglementation à ce sujet et sur les mesures qui doivent être prises au Canada pour... Ce ne sont pas tous les anciens combattants qui ont besoin ou qui peuvent s'occuper d'un chien d'assistance. Nous n'affirmons pas que chaque ancien combattant canadien devrait en recevoir un. Selon vous, quelles mesures doivent être prises pour offrir ce service de manière adéquate aux anciens combattants?

M. William Webb: En Colombie-Britannique, le gouvernement provincial reconnaît un seul organisme, et il s'agit d'un organisme américain qui fait ses propres reconnaissances officielles.

Puisque mon chien a été dressé dans la région de Winnipeg, je suis obligé, moi qui suis une personne handicapée, de payer des frais d'examen pour que mon chien soit officiellement reconnu. Un ancien combattant qui a exactement le même handicap que moi, mais dont le chien vient de l'organisme américain en question n'a pas d'examen à subir ou de frais à payer; il est exempté.

Nous n'obtenons aucun soutien en Colombie-Britannique. À l'heure actuelle, je n'ai pas le droit d'entrer dans des bureaux provinciaux avec mon chien. Durant les deux dernières semaines, on m'a refusé l'accès à des traversiers de la Colombie-Britannique ou l'on m'en a retiré. Je n'ai pas le droit de voyager à bord des traversiers de la Colombie-Britannique parce que mon chien ne vient pas de l'organisme reconnu par le gouvernement provincial.

Nous n'arrivons pas à faire bouger les choses; le gouvernement provincial ne veut rien savoir.

Nos droits constitutionnels et nos droits de la personne sont violés; je ne peux pas obtenir de logement parce que la province ne reconnaît pas mon chien d'assistance. Elle a accordé les droits exclusifs à un seul organisme américain. De plus, l'étude des Anciens Combattants et la proposition de l'Office des normes générales du Canada visant l'établissement d'une norme nationale ont détaillé — j'ai les informations à ce sujet — sous l'influence directe de l'ancienne présidente de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique. L'ancienne présidente est membre d'Assistance Dogs International, tout comme deux autres députés provinciaux. Ce dossier a engendré des difficultés non seulement pour moi, mais aussi pour 4 autres anciens combattants de ma région et 300 anciens combattants dont les chiens d'assistance viennent d'ailleurs qu'Assistance Dogs International.

Le président: Merci.

Monsieur Bratina, vous avez six minutes.

M. Bob Bratina (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Merci à tous pour vos exposés.

Les opinions et les approches sont diverses. Bien sûr, sergent Webb, nous sommes très touchés de votre présence et nous vous remercions d'être ici aujourd'hui. Je sais que vous vous demandez que cela donnera — il nous arrive à tous de nous le demander —, mais je vous assure que le témoignage que vous présentez ici aujourd'hui est très important, et nous sommes heureux que vous soyez des nôtres.

Bien sûr, je vous remercie pour votre service.

J'essaie de remonter le temps. Vous êtes-vous enrôlé autour de 1992? Quand vous êtes-vous engagé dans les forces armées?

M. William Webb: J'ai été assermenté au début de 1997.

M. Bob Bratina: Combien de temps votre carrière militaire a-t-elle duré? Vingt ans?

M. William Webb: Ma carrière a duré 19 ans et 6 mois.

M. Bob Bratina: À un certain point durant votre carrière, avez-vous commencé à songer à ce que vous feriez après votre libération? Je ne sais pas si vous avez été libéré pour des raisons médicales; comment cela s'est-il passé pour vous?

M. William Webb: À l'époque, j'étais à la BFC Shilo, j'étais marié et j'avais deux jeunes fils. Nous avions toujours songé à ce que nous ferions après ma libération. Toutefois, je n'avais pas prévu que je subirais une blessure pendant ma période de service et qu'à mon retour, je ne recevrais aucun appui de mon commandant ou du commandant de la Force, le général Leslie, ou encore de l'ancien chef d'état-major de l'Armée de terre, le général Devlin, qui avaient dit qu'ils me soutiendraient si j'étais blessé. Ce n'est pas ce qui est arrivé. J'ai été déplacé, puis relégué dans un coin, avant d'être libéré contre ma volonté.

•(1630)

M. Bob Bratina: Tout comme vous, de nombreux anciens combattants nous ont parlé de leurs tentatives d'obtenir des

prestations. Un des facteurs qui entre en ligne de compte est le stress psychologique causé par le changement de vie et l'obligation de remplir des tonnes de documents, en sachant que si l'on fait une seule erreur, tout sera rejeté et il faudra tout recommencer. De telles situations causent le genre de frustration dont on nous a parlé.

Un des services récents est Mon dossier ACC. Le connaissez-vous?

M. William Webb: Oui, je connais Mon dossier ACC. La majorité des anciens combattants avec lesquels je travaille trouvent que c'est très peu pratique de devoir ouvrir une session au moyen du programme de partenaires. C'est parfois frustrant pour moi. Il faut normalement 72 heures pour recevoir une réponse à un courriel. Avec un peu de chance, je peux recevoir un appel de l'Île-du-Prince-Édouard dans un délai de 48 heures.

M. Bob Bratina: Lorsque vous vous retrouvez en situation d'itinérance ou lorsque vous vivez dans les conditions dont vous nous avez parlé, avez-vous des appareils de communication, comme un téléphone cellulaire, ou devez-vous vous rendre quelque part, par exemple à la bibliothèque?

M. William Webb: Non, j'ai un téléphone cellulaire.

M. Bob Bratina: D'accord.

M. William Webb: J'ai accès à un téléphone cellulaire.

M. Bob Bratina: Vous avez accès à cela.

M. William Webb: Oui.

M. Bob Bratina: Quels liens entretenez-vous avec vos anciens camarades?

M. William Webb: J'entretiens très peu de liens avec eux, voire aucuns. Mon unité d'appartenance est au Manitoba, et j'habite en Colombie-Britannique. Il y a une association pour les officiers, mais il n'y en a pas pour les sous-officiers ou les sous-officiers supérieurs. C'est une lacune au sein des forces armées.

M. Bob Bratina: J'aimerais poser la même question à notre invité de la GRC, M. Mahar.

Mon fils est membre. Il me semble qu'il y a une grande camaraderie, que les liens sont très étroits. Une fois leur service terminé, les membres conservent-ils certaines attaches?

M. Ralph Mahar: Je peux vous dire que notre association l'encourage fortement. Nous comptons environ 7 000 membres, mais il y a probablement entre 15 000 et 20 000 anciens membres ou employés de la GRC. Notre association tente de les recruter. Leur volonté de se joindre à une organisation de la GRC une fois leur service terminé représente certainement un choix personnel. Comme vous le savez tous, la GRC a éprouvé des difficultés au cours des dernières années, ce qui a eu des répercussions sur les membres et sur leur empressement et leur intérêt à conserver des attaches avec une association d'anciens membres après leur carrière.

C'est une décision très personnelle. De nombreux membres se joignent à notre association, et nous en sommes reconnaissants. Nous sommes aussi compréhensifs envers ceux qui, à l'heure actuelle, ne veulent absolument rien avoir à faire avec l'association.

M. Bob Bratina: D'accord.

Madame Fewster, travaillez-vous pour Concordia?

Mme Brenda Fewster: Oui.

M. Bob Bratina: Selon vos observations, dans l'ensemble des universités, les programmes qui portent sur les anciens combattants sont-ils nombreux?

Mme Brenda Fewster: Une partie importante du travail que j'accomplis avec le Forum de Respect est d'établir la carte de qui fait quoi au Canada. Nous savons déjà que l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans le fait en ce moment sur son site Web. On y trouve les grappes d'expertise et les chercheurs individuels. Nous savons qu'en 2014, une chaire de recherche du Canada sur l'innovation sociale et l'engagement communautaire a été attribuée à l'Université Mount Saint Vincent. Je pense que la titulaire de la chaire est Mme Deborah Norris, dont les travaux portent surtout sur les familles des anciens combattants. À l'autre bout du pays, c'est l'Université de la Colombie-Britannique qui a créé, en 1998, le Programme de transition des vétérans, et c'est grâce à elle que ce programme existe sous sa forme actuelle depuis 2012. Entre ces deux établissements, il y a l'Université Queen's, qui est l'hôte de l'ICRSMV, et il y a aussi d'autres poches d'expertise. Par exemple, je viens de découvrir que quelqu'un à l'Université McGill travaille en psychiatrie et se spécialise en TSPT.

Je pense que l'ICRSMV s'occupe d'établir la carte des compétences spécialisées. Le Forum de Respect, quant à lui, tente de trouver des façons de réunir les spécialistes et les intervenants, comme les gens des refuges et ceux qui offrent des services de jour.

• (1635)

Le président: Monsieur Johns, vous avez six minutes.

M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD): Merci à vous tous pour vos importants témoignages.

Ma première question s'adresse au sergent Webb. D'abord, merci pour votre service. Merci aussi d'avoir voyagé de votre lieu de résidence, l'île de Vancouver, pour venir témoigner ici aujourd'hui. C'est très important que le Comité entende votre histoire et qu'il prenne connaissance des difficultés que vous vivez.

Vous avez parlé brièvement du Fonds d'urgence pour les vétérans. Pouvez-vous nous en dire plus sur votre expérience par rapport à ce programme?

M. William Webb: J'y ai fait demande trois fois, et mes trois demandes ont été refusées parce que j'étais sans abri et je ne répondais pas aux critères. De toute façon, les fonds offerts ne sont pas suffisants. Là où je vis, le coût de la vie est tellement élevé que vous feriez aussi bien de me donner cinq dollars parce que les fonds ne couvrent pas les frais d'hébergement d'urgence. Ils ne couvrent pas le coût de la vie en Colombie-Britannique, un point c'est tout, comparativement peut-être au Nord de la Colombie-Britannique ou à d'autres régions rurales du Canada, comme en Nouvelle-Écosse ou à Terre-Neuve. Les fonds ne couvrent rien.

M. Gord Johns: Merci. Votre réponse m'amène à ma question suivante, qui concerne le coût de la vie sur l'île de Vancouver. Nous avons trois bases: la BFC Esquimalt, Nanoose Bay et la BFC Comox. Pouvez-vous nous parler brièvement des coûts élevés de la vie à Oceanside ou dans la vallée de Comox, où nous avons deux bases situées dans des régions rurales? Même si les fonds étaient versés rapidement, quelles seraient les difficultés? À combien s'élèveraient le premier et le dernier mois de loyer, et que faudrait-il faire pour trouver un logement, sans compter un taux d'occupation de 0,01 %? Pouvez-vous nous parler des mesures de soutien dont vous auriez besoin pour vous relever?

Je tiens aussi à mentionner Cockrell House, un refuge qui a beaucoup aidé les anciens combattants de Victoria. Or, le besoin d'établir des refuges comme Cockrell House dans des collectivités rurales, surtout près des bases...

M. William Webb: Là où je vis, pour répondre à mes besoins immédiats et pour que je ne devienne pas sans-abri, il me faudrait au moins 7 500 \$ pour couvrir le premier et le dernier mois de loyer et pour subvenir à mes besoins essentiels.

Cockrell House et les refuges comme Cockrell House — il y en a quelques-uns ici — sont destinés aux personnes difficiles à loger. Ils soutiennent les anciens combattants célibataires. Ils n'aident pas les personnes comme moi qui ai deux jeunes fils. Je suis exclu de l'aide et du soutien offerts par ce type d'établissement. J'ai donc absolument besoin de fonds d'urgence pour éviter que mes fils vivent dans une caravane de 20 pieds garée dans un stationnement et pour éviter d'avoir à payer des frais médicaux supplémentaires parce que c'est impossible de répondre aux besoins de mon fils autiste en vivant dans une caravane.

M. Gord Johns: Vous pourriez ajouter le fait que vous avez un chien d'assistance, dont vous avez besoin. Y a-t-il d'autres difficultés liées à cela?

M. William Webb: Chaque jour, dans ma collectivité, des propriétaires d'entreprises locales et des agents du gouvernement me donnent des ennuis parce que je n'ai pas la carte d'identité émise par le gouvernement de la Colombie-Britannique pour les chiens d'assistance et les chiens-guides. Comme je l'ai déjà dit, nous n'arrivons pas à faire bouger les choses ou à obtenir de l'aide de la part des députés provinciaux ou des personnes ayant participé à l'élaboration des premiers documents du Comité. Nous espérons qu'il sera possible d'engager un dialogue avec Anciens Combattants et avec le procureur général de la Colombie-Britannique. Vous constaterez rapidement le protectionnisme qui entoure la question des chiens-guides. L'ensemble du système est défaillant. La loi à ce sujet m'empêche de trouver un logement.

M. Gord Johns: Oui. Il me semble que c'est une tâche que le gouvernement doit entreprendre, et j'espère certainement qu'Anciens Combattants nouera le dialogue avec les provinces afin de trouver une solution.

Vous avez parlé de vos neuf gestionnaires de cas. Nous savons que les fuseaux horaires posent parfois problème pour les habitants de la région côtière de la Colombie-Britannique. Pouvez-vous nous parler des difficultés causées par l'absence d'un bureau d'Anciens Combattants sur la côte Ouest? Cette absence empêche-t-elle de bien servir les anciens combattants? Y a-t-il des problèmes liés au fuseau horaire de l'Atlantique ou à Charlottetown?

• (1640)

M. William Webb: Si je veux appeler mon gestionnaire de cas, le centre d'appel est à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est l'heure de l'Atlantique. Donc si j'appelle à 12 h 5, heure du Pacifique, c'est fermé. Tout ce que je peux faire, c'est laisser un message. Je ne peux pas parler directement à mon gestionnaire de cas. On ne nous donne pas le numéro du bureau de Victoria. Mon gestionnaire de cas se trouve à 300 kilomètres d'où je vis. Si je veux lui parler, je dois attendre deux ou trois jours pour avoir une réponse.

M. Gord Johns: Nous avons parlé de logement...

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 25 secondes.

M. Gord Johns: Nous avons parlé de logements destinés en particulier aux anciens combattants. Les fonds nécessaires pour la maison Cockrell sont venus de sources privées. Je sais que M. Mahar a parlé de la Veterans House et d'autres excellents projets qui se réalisent. Nous avons entendu des témoignages, ici au Comité, au sujet du projet d'Ottawa et de l'absence de fonds municipaux et provinciaux pour la construction de logements pour anciens combattants, parce que ces administrations estiment qu'il s'agit d'une responsabilité exclusivement fédérale. L'un des enjeux serait donc de trouver pour le logement des fonds venant d'autres sources, de sorte que le gouvernement fédéral ne soit pas seul à assumer la responsabilité des anciens combattants et du financement.

Monsieur Mahar, je vais vous demander vos observations étant donné que vous en avez parlé un peu.

M. Ralph Mahar: Pardonnez-moi, est-ce que votre question porte sur les difficultés?

M. Gord Johns: C'est sur l'obligation pour le gouvernement fédéral de financer entièrement les logements pour anciens combattants.

M. Ralph Mahar: Et vous voulez savoir si je crois que ce devrait être le cas?

M. Gord Johns: Oui.

M. Ralph Mahar: Honnêtement, à ce sujet, je pense que c'est une responsabilité qui devrait être partagée. Nos collectivités doivent comprendre que nos anciens combattants ont payé le prix. Nos anciens combattants, surtout ceux de l'armée de volontaires, se sont mis en danger sur une base volontaire à cause de leur dévouement pour notre pays. Je crois qu'il est important que les citoyens, et non seulement le gouvernement, comprennent leur engagement et leur contribution. Les citoyens et tous les ordres de gouvernement, y compris les sociétés privées, devraient se mobiliser pour soutenir ces types d'installations.

J'aimerais que le gouvernement fasse une bonne contribution afin de garantir le succès de cela, mais je pense que si nous comptons uniquement sur le gouvernement, le reste de la société n'assume pas ses responsabilités et ne ressent pas nécessairement l'importance de se mobiliser comme il le faudrait.

Le président: Madame Ludwig, vous avez six minutes.

Mme Karen Ludwig (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Lib.): Je vous remercie tous de vos témoignages aujourd'hui.

Messieurs, merci à vous deux de votre service.

Étant moi-même fille d'un ancien combattant et soeur d'un ancien combattant, je suis personnellement touchée par vos témoignages. Je suis aussi une mère et une grand-mère. Ma première question s'adresse au sergent Webb.

Vous avez un fils autiste. Nous n'avons rien entendu à propos de votre autre fils. Il doit avoir environ 20 ans.

M. William Webb: Mon fils autiste a neuf ans, et mon autre fils a six ans.

Mme Karen Ludwig: Ils sont jeunes. Comment leur expliquez-vous la situation dans laquelle ils se trouvent, et est-ce qu'il existe d'autres services que vous pouvez demander ou qui vous sont offerts pour vos enfants?

M. William Webb: Le seul autre service qui a été offert pour mes enfants, c'est l'intervention du directeur du ministère du Développement des enfants et de la famille, pour une ordonnance de prise en charge à cause de nos conditions de logement. C'est le seul autre organisme qui est intervenu, et ce n'était pas plaisant.

Mme Karen Ludwig: Sergent Webb, êtes-vous admissible à un paiement forfaitaire d'un régime de pension?

M. William Webb: J'y étais admissible. Une partie de cela a été investie dans le bien-être de mes enfants. Celle qui est maintenant mon ex-femme en a pris une grande partie. Le fardeau était si lourd à porter que nous ne sommes plus ensemble.

Mme Karen Ludwig: Merci de nous avoir relaté cela. Je sais que c'est très personnel.

La raison pour laquelle je pose cette question, c'est qu'on nous a dit, entre autres, concernant la différence entre le montant forfaitaire et la pension à vie, qu'Anciens Combattants Canada réussit mieux à suivre un ancien combattant qui devient un sans-abri si cet ancien combattant reçoit une pension à vie. Je voulais souligner cela. Je pense qu'il y a quelqu'un ici qui pourrait discuter avec vous individuellement de votre situation à la fin de la réunion.

Merci.

Mon ami de l'université, en tant qu'éducatrice de longue date dans des établissements universitaires et collégiaux... L'une des choses que nous avons entendues de façon constante au Comité, c'est la question de l'auto-identification d'un ancien combattant qui est sans abri. Je me demande comment vous pouvez recueillir les statistiques à ce sujet. Sur les plans de l'uniformité et de la fiabilité, est-ce que vous amassez les données dans un format uniforme pour les diffuser de la même façon que le font les autres établissements d'enseignement postsecondaire et les chercheurs en général?

● (1645)

Mme Brenda Fewster: Mon expérience de cela est plutôt liée aux dénombrements ponctuels municipaux. Par exemple, Montréal a réalisé son dénombrement, Je Compte Montréal, en 2015. À ce moment-là, un chiffre a été émis concernant les anciens combattants, et c'était que 6 % d'entre eux étaient des sans-abri. Il semblait que c'était le plus haut pourcentage à l'échelle du Canada. Bien sûr, le problème avec ce type de données, c'est qu'il n'y a pas de validation. C'est très problématique. Compte tenu du taux moyen d'itinérance chez les adultes au Canada qui est de 2 %, le taux de 6 % donnerait à croire qu'il y a un énorme problème chez les anciens combattants au Canada et qu'ils sont surreprésentés dans la population.

Il est vraiment important que nous comprenions la portée du problème pour obtenir des données utiles. À ce sujet, j'ai récemment communiqué avec le directeur scientifique du dénombrement de 2018, et nous espérons que l'ensemble de données sera rendu disponible de sorte que nous puissions voir les données démographiques, y compris la durée et le nombre des périodes d'itinérance.

Il nous faut vraiment des données validées.

Mme Karen Ludwig: Je vous remercie de cette information, car je crois que cela explique les liens. Les données brutes et objectives sont importantes, mais quand nous envisageons l'élaboration de politiques, comme pour la GRC, il faut que les données soient recueillies dans un format authentique.

L'un des aspects dont nous n'avons pas entendu beaucoup parler est celui des membres qui ont servi pendant une très longue période et qui ont des familles. L'aspect familial est un élément important à intégrer, notamment pour la guérison. Parfois, dans le contexte d'une culture où la fierté prime, les gens qui ont servi leur pays sont réticents à demander quelque chose en retour, et il est certainement très difficile pour eux de venir dire qu'ils sont sans abri et qu'ils ont besoin de services, en particulier s'ils ont une famille.

Des organisations nous ont parlé des chiens-guides, et je vous remercie, sergent Webb, d'avoir soulevé cette question. C'est un exemple important, si nous excluons complètement la question de l'itinérance. Je représente la circonscription de Nouveau-Brunswick—Sud-Ouest, où nous avons eu en 2018 des inondations qui se sont situées parmi les 10 pires catastrophes au Canada. Parce que les gens n'avaient aucun endroit où emmener leurs chiens, trop de gens sont restés dans leur maison. Comme nous le savons pour les chiens-guides, ils sont des membres de la famille et ceux d'entre nous qui avons des chiens savent qu'ils sont peut-être nos amis les plus fiables. Il faut que nous nous penchions sur la question des chiens-guides.

Monsieur Mahar, je vous remercie de vos services au sein de la GRC, et je vous remercie également d'avoir soulevé l'importance de la collaboration entre les divers ordres de gouvernement et les divers services. Il ne faut pas que ce soit l'affaire d'un seul gouvernement.

Le Comité a entendu parler des difficultés relatives aux logements municipaux. Premièrement, en application de notre Stratégie nationale pour le logement, les anciens combattants ont la priorité. Le problème, c'est qu'il semble y avoir une sorte de trou noir parfois, parce que diverses organisations et divers ordres de gouvernement affirment que cela ne relève pas de leur responsabilité, mais bien de celle d'Anciens Combattants Canada. Au bout du compte, c'est une responsabilité qui nous incombe à tous. Aujourd'hui, monsieur Mahar, vous avez souligné qu'il est important que nous travaillions ensemble et vous nous avez encouragés à le faire. Il ne s'agit pas que d'en parler. Il faut en arriver au point où la situation des gens sera meilleure ultérieurement. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Samson, vous avez six minutes.

M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.): Je vous remercie tous de vos exposés.

Sergent Webb, je tiens à vous remercier particulièrement de vos services et de votre témoignage d'aujourd'hui. Il est crucial que nous soyons mis au courant de tels problèmes. Il est très difficile de comprendre que vous soyez dans une telle situation et que vous ne receviez pas l'aide qu'il vous faut. J'espère que nous serons capables de faire quelque chose rapidement à ce sujet.

Monsieur Mahar, je vous remercie également de vos services. Votre organisation fait de l'excellent travail.

Monsieur Gregory et madame Fewster, je vous remercie de l'appui que vous donnez et du travail que vous accomplissez pour votre organisation également.

Sergent Webb, j'aimerais en savoir un peu plus au sujet de certains aspects particuliers. En quelle année avez-vous été libéré des forces?

• (1650)

M. William Webb: Le 16 février 2016.

M. Darrell Samson: Ce sont 19 années et demie de service. Quelle est la différence entre quelqu'un qui a au moins 20 années de service et quelqu'un qui en a moins de 20, ou qui en a 19?

M. William Webb: Si vous avez 20 années de service, la pension est nettement supérieure. Parce qu'il me manque six mois et que je ne me suis pas rendu à 20 ans, je ne suis pas admissible à cela.

M. Darrell Samson: Je crois vous avoir entendu dire que c'est 12 000 \$. Est-ce juste? C'est beaucoup, mais quel est le montant de la pension avec moins de 20 ans en général?

M. William Webb: En ce moment ma pension est d'environ 14 400 \$ par mois. Maintenant qu'il y a la récupération de la différence par rapport à ma pension, c'est plutôt 9 800 \$.

M. Doug Eyolfson (Charleswood—St. James—Assiniboia—Headingley, Lib.): Pardon, avez-vous dit par mois?

M. William Webb: Je voulais dire par année.

M. Darrell Samson: Oui, par année.

M. William Webb: Si c'était par mois, je ne serais pas ici.

M. Darrell Samson: Le montant récupéré, c'est à cause de l'assurance par rapport à...?

M. William Webb: C'est à cause de la politique de Manuvie qui veut que nous demandions nos prestations anticipées du RPC.

M. Darrell Samson: Dont nous avons...

M. William Webb: Alors qu'Anciens Combattants Canada ne demande pas à ses membres de le faire.

M. Darrell Samson: Oui. On nous a dit cela. Je vous remercie de cette information; c'est d'une très grande importance.

Vous avez parlé des chiens guides. Saviez-vous que nous avons adopté un crédit d'impôt pour les chiens d'assistance? Est-ce que cela peut vous aider d'une manière ou d'une autre?

M. William Webb: Non. C'est comme une goutte d'eau dans l'océan. Cela n'atténue pas la pression comme le ferait le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Le crédit d'impôt pour personnes handicapées serait bien mieux que le crédit d'impôt pour chien d'assistance pour la personne qui souffre d'un TSPT complexe ou d'un TSO.

M. Darrell Samson: J'en parle parce que Cousineau, de la Nouvelle-Écosse, s'est vraiment battu pour ce crédit d'impôt pour les animaux d'assistance.

M. William Webb: Depuis que j'ai mon chien, je réclame mes dépenses comme frais médicaux.

M. Darrell Samson: D'accord.

Êtes-vous au courant de la nouvelle carte d'identité des vétérans que nous avons...?

M. William Webb: J'attends toujours la mienne qui est censée arriver par la poste.

M. Darrell Samson: Vous avez dit que vous ne l'aviez pas et que cela vous causait beaucoup de problèmes.

M. William Webb: Je suis un sans-abri, et je ne peux pas renouveler mon permis de conduire sans adresse fixe. Je suis incapable de conduire mon véhicule et d'amener mes enfants à des rendez-vous médicaux parce que je n'ai pas de permis de conduire. En Colombie-Britannique, vous devez avoir une adresse fixe.

M. Darrell Samson: Et vous n'aviez pas une carte de service des anciens combattants avant?

M. William Webb: Non. J'ai été libéré avant que la carte de service soit annulée. Ma base ne voulait pas remplir les documents et me permettre de faire une demande avant ma libération.

M. Darrell Samson: La carte de service a été annulée en 2014?

M. William Webb: C'était en février 2016.

M. Darrell Samson: La carte de service?

M. William Webb: Oui.

M. Darrell Samson: Vous n'avez pas encore reçu l'autre. Nous allons vérifier cela. C'est vraiment important.

Vous avez dit quelque chose que je ne savais pas. Vous avez dit qu'avec le logement, s'il y a plus d'une personne, il est difficile d'avoir accès à ces programmes.

Est-ce que j'ai bien compris? Pouvez-vous expliquer cela un peu?

M. William Webb: Étant donné que j'ai des enfants, je n'ai accès à aucune des organisations qui offrent des logements communautaires aux anciens combattants. Les logements communautaires sont organisés principalement pour les anciens combattants sans abri et difficiles à loger qui ont des problèmes de toxicomanie et des problèmes de maladie mentale beaucoup plus graves que les miens.

M. Darrell Samson: Étiez-vous sans abri?

M. William Webb: Oui.

• (1655)

M. Darrell Samson: Quelqu'un a offert son aide. Ce n'était pas un ancien combattant du Canada, mais un allié, n'est-ce pas?

M. William Webb: Oui. J'ai pu avoir accès à une forme de logement social grâce à un ancien combattant britannique qui travaillait pour cette organisation.

M. Darrell Samson: Qu'est-ce que nous pouvons faire pour trouver les anciens combattants qui sont des sans-abri? Avez-vous des suggestions à nous faire? C'est vraiment un problème important.

M. William Webb: D'après les données du commandement de l'Ontario de la Légion royale canadienne que j'ai vues, ils réussissent assez bien à trouver les sans-abri.

Il n'y a pas de mécanisme en place là où j'habite, par l'intermédiaire de la Vancouver Island Health Authority. Ils ne font pas de suivi des anciens combattants. Ils ne posent même pas cette question, quand ils traitent de l'itinérance en Colombie-Britannique.

Je suis votre ressource, si vous voulez lancer ce processus dans ma région, car je travaille avec les anciens combattants. C'est à nous que vous devriez demander de travailler pour vous sur le terrain.

Le président: Monsieur Kitchen.

M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à vous tous de votre présence aujourd'hui.

Je vais poursuivre dans la même veine, si vous me le permettez.

Sergent, nous avons entendu une agente de police, de Vancouver je crois, qui aide les anciens combattants sur la rue là-bas. Je crois savoir ce que vous allez répondre à cela. C'est comme si elle faisait ce travail 24 heures par jour, 7 jours par semaine. J'ai été tout à fait impressionné par tout le travail qu'elle accomplit. Ce que je comprends, c'est que vous avez essentiellement pris ce rôle sur l'île de Vancouver et qu'il y a une énorme différence entre les anciens combattants de l'île de Vancouver et ceux du centre-ville de Vancouver.

Je viens d'une région rurale de la Saskatchewan, et il est très difficile d'aller dans ce genre de secteur pour savoir qui sont les anciens combattants. Pourriez-vous nous dire, selon votre perspective, les difficultés que cela représente sur l'île de Vancouver ?

M. William Webb: Il n'y a pas de services du tout pour les anciens combattants sans abri de l'île de Vancouver — rien —, en particulier pour les sans-abri qui ont des enfants. Nous ne sommes pas admissibles aux logements sociaux. À Vancouver et sur l'île de Vancouver, si vous posez la question, tous les sans-abri disent être des anciens combattants parce qu'ils croient qu'ils vont réussir à obtenir de l'aide ou de l'argent. Il nous faut un moyen commun de suivre les données et de veiller à ce qu'il s'agisse bien d'anciens combattants. C'est assez facile. Si vous demandez à quelqu'un son numéro matricule et qu'il vous lance un numéro juste comme cela, vous savez que ce n'est pas un ancien combattant.

M. Robert Kitchen: D'accord. Ce que nous entendons, c'est que c'est très difficile. À la question de savoir s'ils sont d'anciens combattants, les anciens combattants vont répondre que non. Cependant, si vous leur demandez s'ils ont déjà porté un uniforme, cela vous donnera au moins une première possibilité de discuter avec eux.

M. William Webb: C'est une question de fierté pour les anciens combattants: nous ne voulons pas demander d'aide.

M. Robert Kitchen: Oui, c'est juste.

M. William Webb: Nous sommes censés les aider.

M. Robert Kitchen: C'est vrai. Il en va de même pour les anciens agents de la GRC et des services de police et les anciens premiers intervenants. C'est le genre de personnes qu'ils sont. C'est pourquoi ils se sont engagés dans ces carrières — pour aider et non pas pour demander de l'aide.

Monsieur Webb, je me demande si je peux vous poser une question personnelle. Si ma question est trop personnelle, n'hésitez surtout pas à me le dire.

Vous étiez à Shilo, n'est-ce pas?

M. William Webb: C'est exact.

M. Robert Kitchen: Au sein de...?

M. William Webb: Le premier régiment du Royal Canadian Horse Artillery.

M. Robert Kitchen: D'accord. Durant votre service, vous avez été déployé à...?

M. William Webb: En Afghanistan, de 2010 à 2011.

M. Robert Kitchen: De 2010 à 2011. Étiez-vous à Kandahar ou à Kaboul?

M. William Webb: On venait tout juste de s'établir à Kaboul. J'étais présent au moment de l'attaque qui a causé la mort du caporal-chef Greff, du troisième bataillon.

M. Robert Kitchen: Monsieur, vous avez dit plus tôt que vous avez été libéré des forces contre votre gré. Pouvez-vous m'expliquer cela?

M. William Webb: Le contrat que j'avais signé avec les Forces canadiennes devait se terminer à la fin de 2016. Les documents concernant ma libération provenaient du secteur médical et précisait que j'allais être libéré des forces le 16 février. J'ai fait savoir que c'était inacceptable. Mon contrat se terminait à la fin de 2016 de toute façon. Je devais continuer à servir pour obtenir mes 20 ans de service. La chaîne de commandement n'était pas d'accord. On m'a dit que je devais signer les documents. J'ai refusé de signer. On m'a accusé d'insubordination et d'omission de se conformer, en vertu de l'article 129 de la Loi sur la défense nationale. J'ai donc été libéré des forces en février 2016.

• (1700)

M. Robert Kitchen: Seriez-vous prêt à nous dire pour quelle raison vous avez été libéré?

M. William Webb: J'ai souffert d'un traumatisme crânien, d'une blessure de stress post-traumatique et d'un traumatisme lié au stress opérationnel. Je le dis encore aujourd'hui — nous sommes la peste. Lorsque nous demandons de l'aide pendant notre service, tout le monde nous évite comme la peste. On m'a écarté en me mettant dans un bureau, et c'est tout.

M. Robert Kitchen: Je vous remercie, monsieur.

Monsieur Gregory et madame Fewster, nous avons parlé un peu tout à l'heure — et M. Webb y a fait allusion également — du fait qu'il existe de nombreux organismes, qui fournissent non seulement des chiens d'assistance, mais aussi des services aux anciens combattants itinérants, et il y a un manque d'organisation. Chaque organisme croit être meilleur que l'autre. Avez-vous des commentaires à formuler à cet égard?

M. Stephen Gregory: Mon commandant de brigade en 2015 a déclaré qu'il y en avait trop. Il se plaignait du fait qu'on se marchait sur les pieds. À l'époque, je siégeais au conseil d'administration de la Compagnie Canada. L'organisme Wounded Warriors faisait différentes choses, et la Fondation True Patriot Love et la Compagnie Canada ne communiquaient pas vraiment leurs idées. J'ai vu personnellement comment les organismes travaillaient. Ils n'avaient pas nécessairement des objectifs contradictoires, mais ils ne collaboraient pas ensemble.

Lors de la première réunion, comme je l'ai dit, 48 organismes étaient représentés, et nous avons déterminé qu'il fallait trouver des façons d'apprendre les uns des autres et tirer profit des ressources que nous avions.

La situation à Comox décrite par M. Webb est endémique; on voit cela partout.

Notre première réunion a eu lieu à Victoria plus tôt cette année, et les gens étaient émerveillés d'apprendre les uns des autres. C'était très fascinant.

C'est le point de départ. Si nous n'amenons pas ces organismes à se parler et à créer des liens, ils ne se feront pas confiance et ils ne collaboreront pas ensemble. C'est donc simplement un petit pas, qui paraît presque anodin comparativement aux problèmes auxquels M. Webb fait face, mais c'est un point de départ, car en ce moment, j'estime qu'il existe au moins 2 000 organismes. Soit dit en passant, les personnes qui travaillent au sein de ces organismes sont des gens bien, et nombre d'entre eux sont d'anciens combattants.

Nous espérons être en mesure de... Je vais communiquer avec vous, monsieur Webb, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, car nous devons réunir ces personnes et leur donner l'occasion de travailler ensemble.

Grâce à votre Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, nous sommes en mesure de rémunérer des anciens combattants. Pour des anciens combattants qui peuvent travailler pour nous, c'est une petite aide. Nous pouvons peut-être leur verser 500 \$ pour tenir une réunion d'une demi-journée pour le compte de notre organisme. Vous allez me demander pour qui est-ce important? C'est important pour la personne qui reçoit 500 \$, alors qu'elle ne recevrait pas cet argent autrement, et cette personne est à nouveau au service du pays.

Merci.

M. Robert Kitchen: Il faut que davantage d'anciens combattants aident d'autres anciens combattants, n'est-ce pas?

M. Stephen Gregory: Oui, il faut davantage d'anciens combattants qui aident d'autres anciens combattants.

Nous pensons pouvoir tirer le maximum de chaque dollar et améliorer la collaboration. C'est ce que nous espérons.

Pour ce qui est de la question des chiens d'assistance, c'est un cercle vicieux. Je veux offrir davantage de soutien, mais il y a certaines personnes que je ne peux pas inviter à une réunion, car elles ne s'entendent pas du tout. C'est ridicule.

Comme il n'y a pas de norme, nous sommes aux prises avec des problèmes.

Mme Brenda Fewster: Un travailleur social dans un service des urgences, un psychothérapeute dans un refuge ou un policier qui croise un ancien combattant itinérant ne sait pas avec qui communiquer. Il ne comprend peut-être pas la culture militaire et ne sait pas quelles questions poser. Il ne sait pas comment faire pour repérer un ancien combattant, et lorsqu'il l'a fait, il ne sait pas à qui s'adresser.

Il faut penser que les fournisseurs de services de la société civile au niveau de la communauté qui s'occupent d'anciens combattants ne savent pas avec qui communiquer, comment repérer les anciens combattants, ni comment les aider.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Eyolfson.

M. Stephen Gregory: Puis-je vous donner un exemple concret?

Le président: Pouvez-vous le faire rapidement? Je suis désolé, mais nous sommes rendus à huit minutes.

M. Stephen Gregory: Pardonnez-moi.

Lors de notre deuxième réunion, nous avons demandé aux organismes s'ils suivaient un protocole commun pour repérer les anciens combattants. Ils nous ont répondu par la négative. Probablement que certains organismes que vous financez suivent un protocole, mais ils n'ont pas voulu nous en faire part, alors nous avons réuni des représentants de six organismes pour établir un protocole, que nous communiquons maintenant à tout le monde. L'Initiative d'entraide entre militaires a largement collaboré à cela.

Le président: Je vous remercie.

Monsieur Eyolfson, vous disposez de six minutes.

M. Doug Eyolfson: Je vous remercie tous pour votre présence.

Madame Fewster, vous avez parlé des services des urgences. Cela m'intéresse, car j'ai travaillé pendant 20 ans comme médecin dans un service des urgences. J'avais l'habitude de voir et de gérer des situations très troublantes, et pourtant, je trouve encore difficile d'écouter certaines des histoires comme la vôtre, monsieur Webb. Malgré ce que j'ai eu l'habitude de voir et d'entendre pendant 20 ans, il est difficile d'écouter ce genre d'histoire. C'est épouvantable ce qui vous est arrivé, et j'en suis désolé. C'est pourquoi nous sommes ici: nous voulons éviter que ce genre de chose se produise.

Votre histoire est utile. Elle nous aide à déterminer ce que nous devons faire.

Je voudrais poursuivre dans la même veine que M. Kitchen. Vous avez dit que vous avez subi un traumatisme lié au stress opérationnel et un traumatisme crânien, qui ont été les motifs invoqués pour votre libération pour raisons médicales. D'après ce que vous nous avez dit, je présume que, même si vous étiez limité par rapport à ce que vous pouviez faire, vous étiez disposé à continuer votre service au sein des forces. Est-ce exact?

● (1705)

M. William Webb: J'aurais pu continuer à servir au sein des Forces canadiennes d'une manière différente. Je n'aurais peut-être pas pu continuer de le faire dans mon domaine, mais j'aurais pu facilement jouer un rôle de soutien au combat.

M. Doug Eyolfson: D'accord. C'est ce que vos propos m'ont porté à croire.

On a déjà abordé le sujet. J'ai posé beaucoup de questions à de nombreuses personnes dans le cadre de différentes études, et cela revient toujours.

Je veux parler de l'universalité du service dans les Forces armées canadiennes. Si on avait modifié cela et qu'on vous avait dit que vous pouviez continuer de jouer un rôle très utile au sein des Forces canadiennes, mais qu'il y aurait certaines tâches que vous ne pourriez pas exécuter, et que, techniquement, vous ne pourriez pas répondre aux exigences en matière d'universalité du service, est-ce que cela vous aurait aidé et vous aurait donné l'occasion de continuer votre service aussi longtemps que vous l'auriez souhaité?

M. William Webb: Je crois en fait que je répondais aux exigences en matière d'universalité du service.

Comme je faisais partie d'une catégorie médicale temporaire, et ensuite, d'une catégorie médicale permanente, je n'ai nullement eu l'occasion ni la possibilité de ne plus faire partie de cette catégorie permanente. Une fois que vous faites partie d'une catégorie permanente, il est impossible de changer cela.

M. Doug Eyolfson: Pardonnez-moi, mais que voulez-vous dire par catégorie permanente? Est-ce que vous parlez d'une restriction permanente quant aux tâches que vous pourriez accomplir?

M. William Webb: Une catégorie médicale permanente signifie que vous souffrez d'une incapacité permanente. Dans le système médical militaire, il est pratiquement impossible de prouver que vous ne souffrez pas d'une incapacité permanente.

On ne m'a pas donné l'occasion de le prouver, même si j'avais régulièrement des traitements et que je respectais mes obligations dans le cadre de mon travail. Dès que vous faites partie d'une catégorie médicale permanente, vous savez que votre libération viendra ensuite. C'est une bombe à retardement.

M. Doug Eyolfson: D'accord, je comprends bien.

C'est ce que je veux dire. Si on n'avait pas appliqué la norme en matière d'universalité du service...

M. William Webb: Je serais encore en mesure d'utiliser un fusil.

M. Doug Eyolfson: Oui, je le sais. Ce que je veux dire, c'est que, même si vous faisiez partie d'une catégorie médicale permanente, mais que l'universalité... Auriez-vous été en mesure de continuer à servir au sein des Forces canadiennes?

M. William Webb: Tout à fait.

M. Doug Eyolfson: D'accord. Je vous remercie.

C'est ce que je croyais. C'est ce que je présumais d'après ce que vous avez dit.

Vous étiez à Shilo. Je viens de Winnipeg...

M. William Webb: Je suis navré.

M. Doug Eyolfson: J'ai souvent droit à cette réaction.

Il y avait auparavant un bureau de services aux anciens combattants à Brandon. Il a été fermé, mais il a rouvert. S'il avait été ouvert à l'époque où vous avez été libéré, est-ce qu'il aurait été pour vous une ressource utile?

M. William Webb: J'ai eu davantage de soutien d'une gestionnaire de cas d'Anciens Combattants au CIPF à Shilo. Elle a fait bien plus que ce qu'elle aurait dû faire normalement pour m'aider.

M. Doug Eyolfson: D'accord. Je vous remercie.

Je vais m'adresser maintenant à M. Mahar. Nous avons eu une discussion tout à l'heure. Je suis un enfant de la GRC. Mon père a servi dans la GRC pendant 24 ans.

M. Ralph Mahar: Je lui en suis reconnaissant.

M. Doug Eyolfson: Merci. Je le suis moi aussi, et je vous suis également reconnaissant pour votre service.

Il a dû faire affaire avec Anciens Combattants Canada en raison de blessures orthopédiques et d'une perte auditive. Il a fait son entraînement à l'époque où on n'utilisait pas de protecteurs d'oreilles lorsqu'on faisait usage d'armes à feu.

On a dit que le profil démographique des anciens de la GRC qui sont itinérants est bien entendu différent. J'aimerais que davantage de gens soient conscients de quelque chose. Vous avez fait remarquer que, pour une raison que je ne m'explique pas, des anciens de la GRC ne sont pas admissibles à un grand nombre des services offerts aux anciens combattants. Il faut rappeler aux gens que les anciens de la GRC ont parfois assumé un grand nombre des mêmes fonctions que les militaires.

Nous avons établi un certain nombre de facteurs de risque qui prédisposent des membres des Forces canadiennes à devenir des itinérants, et un grand nombre de ces facteurs s'appliquent probablement aux membres de la GRC. Puisque le nombre n'est pas très élevé, comme vous l'avez dit, vous ne pourrez peut-être pas répondre à la question, mais je vous demande tout de même si vous savez s'il existe des facteurs de risque propres aux anciens de la GRC qui pourraient les prédisposer à devenir des itinérants.

• (1710)

M. Ralph Mahar: J'aimerais répondre, monsieur, en disant que nous considérons comme un ancien de la GRC une personne qui pourrait avoir servi pendant 35 ans autant qu'une personne qui pourrait avoir servi pendant deux ans et qui aurait quitté la GRC pour se consacrer à autre chose.

Je crois qu'il existe une très vaste gamme de facteurs qui contribuent à l'itinérance. Il peut s'agir d'une maladie mentale, d'une dépendance ou une d'une séparation. La vie est parsemée d'obstacles. Je ne crois pas que tous ces problèmes sont nécessairement attribuables... Ils peuvent certes être attribuables à des années de service difficiles, traumatisantes, à leurs répercussions. En ce qui concerne les cas que je connais le mieux et dont nous nous occupons en ce moment, il y a deux volets. Il y a celui lié au service. Pour un certain nombre d'entre eux, cela fait une décennie ou davantage qu'ils ne sont plus au service de la GRC. Ce qu'ils ont vécu a des répercussions plus tard. Certaines expériences qu'ils ont vécues durant leur service ont pu contribuer aux problèmes qu'ils vivent, mais ce n'est pas nécessairement la seule chose. C'est un des volets.

Il y a aussi le soutien financier que nous offrons, et que nous continuerons d'offrir, aux survivants de membres de la GRC, particulièrement ceux qui sont âgés et qui n'ont pas continué à recevoir la pension de la GRC de leur conjoint après son décès. On n'offrirait aucune prestation de survivant, alors il y a des veuves de membres de la GRC qui n'ont reçu aucune prestation de survivant après le décès de leur époux. Nous leur offrons alors une aide financière pour combler ce manque. Voilà ce que nous faisons.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Shipley, vous avez cinq minutes.

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Je tiens à vous remercier également, M. Webb, ainsi que M. Mahar. Je ne vous remercie pas de façon machinale. Lorsque chacun de nous dit merci, c'est parce que nous comprenons l'importance du service que vous rendez au Canada. Merci.

Je vais d'abord m'adresser à M. Gregory. Vous et Mme Fewster avez parlé du nombre de recherches qui ont été effectuées en vue d'aider les anciens combattants et de déterminer ce qui devrait être fait.

Pouvez-vous nous parler un peu de...? Vous avez dit je crois que, parfois... peut-être que c'était M. Webb qui a dit cela. Comment appliquer les éléments concrets de ces études? C'est fantastique d'effectuer des recherches, mais ce qui compte vraiment, c'est de passer à l'action.

Après avoir été élu pour la première fois, il y a un certain nombre d'années, j'ai commencé à siéger au Comité des anciens combattants. J'ai appris beaucoup de choses, mais ce que j'entends dire constamment dans ma circonscription — où il y a 13 légions — c'est que, même si davantage de services sont toujours nécessaires, les anciens combattants ont besoin d'aide pour obtenir les services qui existent déjà. Pouvez-vous nous donner une idée de ce que peuvent faire vos organismes concrètement et ce que peuvent faire les anciens combattants pour aider de façon concrète des personnes comme M. Webb?

M. Stephen Gregory: Je crois que vous pouvez continuer d'assurer le leadership dont vous faites preuve et l'accentuer. Je crois que c'est très important.

Le fait est que la plupart des organismes travaillent sans savoir qu'un autre organisme fait la même chose dans une autre province. Un bon exemple est Honour House et la Maison Biéler à Montréal. La Maison Biéler pourrait réinventer la roue si elle ne communiquait pas avec Honour House.

Il faut premièrement continuer de réunir ces organismes et de favoriser l'échange de connaissances entre eux.

Ensuite, il faut s'attaquer au problème soulevé par M. Webb, c'est-à-dire la formation. Il n'existe aucune raison pour justifier que le personnel de sa légion ne soit pas mieux formé. C'est incroyable, car on sait que des anciens combattants reçoivent de bons services lorsqu'ils s'adressent à une légion dans des villes comme Calgary et Edmonton. Les disparités qui existent au pays doivent être éliminées. Je pense que le point de départ, c'est le leadership. Je vous suis très reconnaissant de nous avoir accordé un peu de financement, car nous allons essayer d'aider dans ce domaine.

• (1715)

M. Bev Shipley: Je tiens à vous remercier pour ce que vous faites. J'aimerais aborder deux points.

Premièrement, ce qui est troublant, monsieur Webb, c'est que les gestionnaires de cas qui se sont occupés de votre dossier pendant trois mois étaient des contractuels.

Dans les 13 légions qui se trouvent dans ma circonscription, il y a un coordonnateur des prestations. Il faut savoir que ma région compte 14 000 habitants. Ce n'est pas London, Calgary ou Vancouver. C'est une région rurale. Dans certaines de ces légions, il y a des anciens combattants qui font très bien leur travail et qui en font beaucoup plus que ce qu'exige le ministère et la légion. Certains n'ont toutefois pas l'expertise nécessaire.

Je ne crois pas que le ministère des Anciens Combattants puisse tout faire — pas du tout. Dans certaines de ces légions, peut-être qu'on ne sait pas quoi faire. Je pense à deux personnes qui vont aller s'établir dans le Nord pour être auprès de leur fils, qui est un ancien combattant et qui s'est installé là-bas. Je crois que M. Webb peut comprendre cela. Il n'y aura plus personne à cette légion, car on ne sait pas qui les remplacera. Mon bureau et celui de tous les députés sont là pour aider, mais est-ce que davantage de formation devrait

être offerte par des organismes comme le vôtre, monsieur Gregory, ou...

M. Stephen Gregory: C'est un problème de taille qui présente de multiples facettes. Permettez-moi de vous donner un exemple. Je suis un artilleur, et je suis attristé d'entendre qu'un confrère artilleur pense que l'association ne fait pas grand-chose. S'il était la PPCLI, il serait traité différemment, plus comme la GRC. Nous avons un ensemble disparate d'associations dans l'armée, et c'est pire dans la réserve. Le sergent était dans la force régulière, et Dieu merci: il reçoit beaucoup plus que ce qu'un réserviste recevrait. Les réservistes sont laissés à eux-mêmes.

Les Forces armées canadiennes pourraient offrir un meilleur soutien aux associations. Jon Vance a dit que nous voulons vraiment être là pour les gens de leur naissance à leur mort, mais ce n'est pas se qui se passe. Malheureusement, j'ai entendu de nombreuses histoires comme celle du sergent, où l'on précipite les militaires à quitter les forces et ils sont ensuite livrés à eux-mêmes sans appui.

Les FAC font partie de la solution. Vous faites partie de la solution. Je pense que Ralph a bien résumé la situation: vous n'êtes pas les seuls à devoir régler le problème. Il n'incombe pas au gouvernement de le faire. Nous ne pouvons pas vous demander de résoudre ce problème. Vous pouvez nous aider à inciter d'autres Canadiens à intervenir. Il faut que plus d'anciens combattants fassent front commun — des citoyens ordinaires. Cela m'irrite vraiment lorsque je pense que tout le monde vous considère comme étant le grand sauveur. Vous n'êtes pas le sauveur. Il est temps pour nous tous d'agir.

Le président: Monsieur Johns, vous avez trois minutes.

M. Gord Johns: Sergent Webb, d'après vous, le problème s'aggrave-t-il? Nous avons vu les prix de l'immobilier augmenter d'environ 50 % sur l'île de Vancouver, au cours des trois dernières années seulement. Vous avez recensé trois, voire six, anciens combattants que vous aidez — merci du travail que vous faites à cet égard. Comment pensez-vous que la situation va évoluer, sans quelques-unes des solutions dont vous avez parlé?

M. William Webb: Sans financement actif ciblé d'Anciens Combattants pour régler les problèmes de logement, la situation va empirer. Certains disent toujours de s'adresser à la légion locale. Vous savez parfaitement bien que nous vivons dans une région rurale comme la vôtre, monsieur Shipley. J'ai trois légions dans trois communautés de très petite taille. Les légions locales sont protectionnistes. Vous avez parlé de regrouper les ressources. Les légions n'auront pas ces ressources.

En tant que vétéran, je peux dire que la Légion royale canadienne n'existera plus avant ma mort. C'est la fin. Le vétéran d'aujourd'hui ne veut pas en faire partie parce qu'il y a trop de civils. Nous ne percevons plus la légion comme étant une ressource. Ce n'est pas une ressource.

• (1720)

M. Gord Johns: Voulez-vous parler un peu plus de ce qui doit changer pour une personne qui se retrouve dans une situation comme la vôtre et comme celle des six anciens combattants que vous avez cernés? Que doit-il se passer dans l'immédiat? Que doit faire le gouvernement? Quelles ressources pouvons-nous fournir? Quelles sont les solutions?

Vous avez parlé du montant de 7 500 \$ pour commencer. Si vous le pouvez, donnez-nous un peu plus de détails sur ce qui doit se passer.

M. William Webb: Les fonds doivent être axés sur les frais de subsistance locaux. Le coût de la vie où je vis sur l'île de Vancouver est beaucoup plus élevé qu'à Calgary. Je vis dans une région très rurale sur l'île de Vancouver. Je peux trouver un logement locatif à Calgary pour la moitié du prix que je paie à Comox Valley, à 2 500 \$ par mois pour une petite maison.

M. Gord Johns: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Une minute.

M. Gord Johns: J'ai une question pour M. Mahar.

Nous avons discuté un peu tout à l'heure d'une approche plus globale pour servir nos anciens combattants. Nous avons tous une responsabilité en ce sens. Je le reconnais et je suis d'accord. Toutefois, vous avez également parlé du Fonds pour le bien-être et de la nécessité de l'Association des anciens de la GRC de pouvoir en bénéficier.

Nous entendons dire que le gouvernement se décharge beaucoup de ses responsabilités sur les organismes pour combler les lacunes. Nous avons peut-être besoin que ces organismes assument une partie de ces responsabilités, et ils peuvent faire preuve d'innovation. Le gouvernement devrait parfois être celui qui comble les lacunes.

Vous parlez du Fonds pour le bien-être, de l'importance qu'il aurait pour votre organisme et des façons dont il viendrait en aide aux gens. Vous pourriez peut-être nous donner des idées de la façon dont vous pourriez l'utiliser.

M. Ralph Mahar: C'est un nouveau fonds. Je ne pense pas qu'il soit possible de commenter ses avantages à long terme, car nous

n'avons pas vu ce qu'il a accompli. Mais pour ce qui est de la promesse d'offrir un soutien actif aux anciens combattants et à leur famille et aux recherches sur divers enjeux — prévention du suicide et itinérance chez les anciens combattants —, nous croyons que nous avons une initiative qui serait certainement adaptée aux besoins des anciens combattants et qui reconnaîtrait les contributions qu'ils ont apportées aux opérations de paix internationales. Je pense que le fait que nous sommes et continuons d'être jugés inadmissibles à ce fonds prive nos anciens combattants de l'occasion de faire reconnaître leur statut d'ancien combattant — car ils sont bel et bien des anciens combattants. Je pense qu'à certains égards, cela minimise ou déprécie les contributions qu'ils ont apportées. Je crois que cela aurait une certaine utilité. Nous savons que les organismes qui reçoivent l'appui de ce fonds accomplissent un travail formidable. Je suis heureux que le fonds ait été établi. Je souhaiterais que la GRC y soit admissible. J'espère que le ministre sera sensible à ce point de vue.

Le président: Merci.

Voilà qui met fin à notre réunion d'aujourd'hui. Au nom du Comité, j'aimerais tous vous remercier du temps que vous nous avez accordé pour témoigner et de tout le travail que vous faites et que vous continuez de faire pour les anciens combattants.

Une motion d'ajournement, monsieur Samson.

M. Darrell Samson: J'en fais la proposition.

(La motion est adoptée.)

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>